

ETUDE ARCHEO-ENVIRONNEMENTALE DE L'ESPLANADE DE LA « GRANDE AVENUE »

Document final de synthèse

vol. 1 : texte



avec la collaboration de :

C. Batigne-Vallet
L. François
C. Gay
S. Gillet-Garras
S. Gustave
C. Latour
F. Magnin
Y.-M. Toutin
D. Proust
C. Vissac

par C. Travers

janvier 2014

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	p. 1
FICHE SIGNALÉTIQUE	p. 2
REMERCIEMENTS.....	p. 5
CONTEXTE D'INTERVENTION.....	p. 6
I- Problématique et objectifs.....	p. 6
II- Principes méthodologiques.....	p. 7
III- Mode opératoire.....	p. 8
IV- Présentation du site.....	p. 9
ANALYSE ARCHEOLOGIQUE.....	p. 13
I- Le terrain naturel.....	p. 13
II- Avant l'esplanade (état 0).....	p. 13
III- L'esplanade à l'état 1.....	p. 18
IV- L'esplanade à l'état 2.....	p. 31
V- L'esplanade à l'état 4.....	p. 39
VI- Après l'esplanade (état 5/6).....	p. 47
VII- Etat subactuel et actuel.....	p. 49
SYNTHÈSE CHRONOLOGIQUE.....	p. 52
CONCLUSION.....	p. 55
PROLONGEMENTS POSSIBLES.....	p. 58
BIBLIOGRAPHIE.....	p. 59
LISTE DES FIGURES.....	p. 60

FICHE SIGNALÉTIQUE

IDENTITÉ DU SITE

Région : Poitou-Charentes

Département : Charente-Maritime

Commune : Barzan

Lieu-dit ou adresse : La Palisse

Site : n° 17 034 0006

Cadastre : Section : ZB Parcelle : 09

Coordonnées Lambert : Lambert II étendu X : 349013 Y : 2064509

Propriétaire : Syndicat mixte de Barzan

OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE

Autorisation n° : 2013-67 en date du 4 avril 2013

Valable : du 04/04/2013 au 30/06/2013

Nature de l'opération : Fouille programmée

Titulaire : Cécile Travers

Organisme de rattachement : ARCHEOVERDE, 3 rue Gustave Nadaud, 69007 Lyon

Programme : H19, le fait urbain

Dates d'intervention : du 27/05/2013 au 14/06/2013

Lieu de dépôt du mobilier : Dépôt archéologique de Saintes (Conseil Général)

INTERVENANTS

Gestionnaire du site : SAS Sogecie

Contrôle scientifique : Thierry Bonin, Conservateur régional de l'archéologie
Eric Normand, Ingénieur

Équipe de fouille : Cécile Travers (responsable d'opération), Yves-Marie Toutin (technicien de fouille), Léa François (stagiaire L3 Archéologie, Université Lumière Lyon II), Samantha Gillet-Garas (stagiaire L3 Archéologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Terrassement : SARL NIMA

Topographie : Clément Gay, Service d'archéologie départementale de Charente-Maritime

Palynologie : Catherine Latour, Archeodunum SAS

Malacologie : Frédéric Magnin, CNRS UMR 7263 – IMBE (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie)

Micromorphologie : Carole Vissac, Géoarchéon SARL

Sédimentologie : Dominique Proust, CNRS UMR 7266 - LIENSs (Littoral ENVironnement et Sociétés)

Rapport : Cécile Travers, Yves-Marie Toutin (DAO)

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PREFETE DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE ,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le livre V du code du patrimoine

VU le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 modifié pris pour l'exécution du livre II du Code du travail (hygiène et sécurité sur les chantiers de travaux);

VU le décret n° 94-423 du 27 mai 1994 portant création des organismes consultatifs en matière d'archéologie nationale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU l'arrêté de la préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne, n° 56/SGAR/2013, en date du 11 février 2013, portant délégation de signature à Mme Anne-Christine MICHEU, directrice régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes (administration générale)

après avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique SUD-OUEST, en date du 19/03/2013

AR R E T E

Article 1er :

Madame TRAVERS Cécile est autorisé(e) à procéder, en qualité de responsable scientifique, à une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 30/06/2013

concernant la région POITOU-CHARENTES

Intitulé de l'opération : Esplanade de la Grande Avenue

Département : CHARENTE-MARITIME

Commune : BARZAN

Cadastre : Section ZB, Parcelle 09

Lieu-dit : La Palisse

Numéro(s) de site (s) : 17 034 0006

Coordonnées Lambert : x = 349013 y = 2064509

Programme : 2006 : 19 - 2006 19 Le fait urbain

Organisme de rattachement : entreprise privée

Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

A la fin de l'année le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie, en double exemplaire, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes, et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. Il donnera un inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli et signalera les objets d'importance notable. Il indiquera les études complémentaires envisagées et le délai prévu pour la publication.

L'ensemble des documents relatifs à l'opération (notes, photographies, relevés, correspondances, etc.) sera remis au conservateur régional de l'archéologie.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Article 3 : destination du matériel archéologique découvert.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 : prescriptions particulières à l'opération.

Le choix d'implantation des futurs sondages devra faire l'objet d'une concertation préalable avec le service régional d'archéologie de Poitou-Charentes.

Le responsable de l'opération se rapprochera du service régional de l'archéologie, pour examiner les modalités particulières concernant l'hygiène et la sécurité applicables sur son chantier.

Article 5 : le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à POITIERS, le ... - 4 AVR. 2013

Le préfète de région
Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles
Le Conservateur Régional de l'Archéologie
Thierry BONIN

COPIES A :

☐ Intéressé(e)	☐ Préfet de région	☐ Mairie(s)	☐ Direction régionale des affaires culturelles
☐ Organisme de rattachement	☐ Préfet(s) du(des) département(s) concerné(s)	☐ Gendarmerie	☐ Sous-direction de l'archéologie
☐ Propriétaire(s) du(des) terrain(s)	☐ Département des recherches archéologiques sous-marines et subaquatiques (si opération subaquatique)		
☐ Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine			

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes et entités ayant contribué à ce que cette étude ait lieu et se déroule dans les meilleures conditions :

- la D.R.A.C. Poitou-Charentes, en particulier Thierry Bonin et Eric Normand,
- le Conseil Général de Charente-Maritime,
- le Syndicat Mixte de Barzan,
- la Sogecie,
- l'Assa Barzan,
- Karine Robin et le Service d'archéologie départementale de Charente-Maritime,
- tous les membres du PCR BaLiZ,
- mais aussi et surtout Cécile Batigne-Vallet et Laurence Tranoy, planteuses de la petite graine sans laquelle rien n'aurait été possible, et avec qui les échanges scientifiques furent intenses et fructueux,
- le personnel du Musée et notamment Sophie Coadic, Stéphane Gustave et Alain Raimond, pour leur connaissance approfondie du site et leur implication positive et assidue dans la bonne marche du chantier,
- sans oublier Léa François, Samantha Gillet-Garas, Yves-Marie Toutin, dont les compétences, la motivation et la bonne humeur n'ont jamais failli.



CONTEXTE D'INTERVENTION

I- PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS

Les recherches menées de 2006 à 2012 par Laurence Tranoy (Université de La Rochelle, UMR 7266 - LIENSs) et ses collaborateurs sur la Grande Avenue, axées sur l'étude des voies et des éléments architecturaux qui les bordaient, ont permis de mettre en évidence la présence d'un espace vierge de construction¹ situé entre les voies D1 et D2, dénommé « l'esplanade de la Grande Avenue ».

Cet espace est remarquable à plus d'un titre : par ses dimensions puisqu'il fait environ 500 m de long sur 50 m de large, soit environ 2,5 ha de superficie, mais aussi par la place centrale qu'il occupe dans le paysage urbain de la ville antique puisqu'il relie topographiquement et visuellement le sanctuaire principal situé à son extrémité occidentale et un édifice dit « le temple de la Garde », repéré en prospection à son extrémité orientale mais non fouillé à ce jour (**fig. 1**). Dans le sens nord-sud, cet espace s'interpose entre deux quartiers à vocation commerciale et résidentielle, créant un « vide » urbain dont la pérennité pendant toute la période d'occupation urbaine du site, soit du I^{er} siècle av. J.-C. au III^e siècle ap. C., laissait supposer qu'il jouait un rôle majeur dans le fonctionnement de la ville antique (**fig. 2**).

Emettant l'hypothèse d'un espace à vocation paysagère, et pressentant l'intérêt de mener des recherches spécifiques, Laurence Tranoy nous a proposé d'intervenir en juillet 2012 afin d'apporter un premier éclairage sur les données mises au jour lors des campagnes

précédentes². Malheureusement celles-ci se sont avérées trop lacunaires pour comprendre la nature et la fonction de cette esplanade, et surtout la façon dont elle s'articulait avec les aménagements périphériques (voie D1, voie D2, sanctuaire) aux différentes époques de l'occupation du site.

Afin de parfaire notre connaissance de la « Grande Avenue », et plus globalement du projet urbain de Barzan antique, il est apparu essentiel de concentrer les recherches sur l'analyse et la compréhension de cet espace via une analyse fine et experte de sa stratigraphie et des sédiments archéologiques qui le constituent. A cette fin, nous avons proposé le creusement de cinq sondages implantés dans des zones vierges de toute intervention archéologique et susceptibles d'apporter des informations complémentaires aux données déjà acquises (**fig. 3**). Ces sondages allaient permettre d'étudier le sous-sol de l'esplanade selon les principes et méthodes de l'archéologie des jardins, complétés par des analyses de type environnemental (palynologie, malacologie, micromorphologie).

Les objectifs de cette étude tels qu'ils ont été énoncés dans notre programme de fouille étaient les suivants :

- Connaître la physionomie du paysage qui préexistait à la formation de cet espace (couvert végétal, relief, contexte hydrogéologique),
- Comprendre la nature des terrassements qui ont prévalu à sa formation et qui ont participé de son évolution jusqu'à nos jours,
- Repérer et caractériser ses niveaux de surface successifs,
- Repérer et caractériser ses limites nord, sud et ouest, analyser leurs rapports avec

¹ Contrairement à ce que laissaient penser les prospections aériennes, aucun bâtiment n'a été mis en évidence dans ce secteur, que ce soit par les sondages ou par les prospections géophysiques.

² Le compte-rendu de cette première expertise figure dans le rapport 2012 du PCR BaLiZ (TRANOY L. et al., 2012)

les aménagements périphériques, et étudier leur évolution au cours du temps,

- Savoir si cet espace a fait l'objet d'un traitement esthétique de surface de type paysager en identifiant des structures spécifiques comme des fosses de plantation, des allées, des structures hydrauliques, et en déduire une éventuelle composition,

- Connaître (si possible) la nature de la végétation plantée ou spontanée qui l'agrémentait aux différentes époques de l'occupation du site.

- Etablir une chronologie de son évolution au regard de l'histoire plus générale du site.

II- PRINCIPES METHODOLOGIQUES

Un jardin, ou plus généralement un espace à vocation paysagère, est un « monument vivant »³. Bien que son principal matériau, le végétal, soit soumis aux lois de la nature et en cela soit périssable et renouvelable, il s'agit bien d'une construction humaine soumise à la variabilité des goûts et à l'évolution des techniques. Son sous-sol conserve l'empreinte des interventions qui ont jalonné son histoire, au même titre qu'un édifice conserve les traces de son passé au sein de sa maçonnerie. Les gestes techniques liés à la création d'un jardin – travaux de terrassement, travaux de maçonnerie, plantations, apports de granulats à vocation esthétique, implantation de réseaux hydrauliques etc... - laissent des traces au sein des sédiments. Ces traces peuvent être interrogées par l'archéologie afin d'apporter des éléments tangibles à la connaissance des conditions de mise en

oeuvre et de l'évolution de l'espace étudié.

Sur le terrain, plusieurs types d'investigations sont envisageables et se complètent : prospections géophysiques, sondages, décapages ponctuels, fouille extensive. L'approche la plus courante consiste à creuser des sondages en différents points de la zone étudiée - sondages linéaires de plusieurs dizaines de mètres, lorsqu'il s'agit d'étudier les modalités techniques de la création du jardin, sa composition d'ensemble et son évolution au cours du temps, ou sondages plus ponctuels, lorsque la structure globale du jardin est connue et que des questionnements plus précis se font jour.

Le nombre et l'emplacement de ces sondages sont définis en fonction des objectifs de recherche, des données historiques connues sur le jardin et des observations préalablement effectuées sur le terrain. Ils prennent également en compte les contraintes spatiales liées aux réseaux souterrains et aux structures végétales existantes. De manière générale, leur profondeur varie en fonction de celle du terrain dit « naturel »⁴ qu'il est nécessaire d'atteindre pour appréhender la chronologie du site dans sa globalité.

Les faces latérales de ces sondages sont ensuite relevées et étudiées par la caractérisation d'unités stratigraphiques, ou couches, décrites selon des critères colorimétriques, texturaux et structuraux généralement utilisés en pédologie et en géoarchéologie, ainsi que sur des traits archéologiques et biologiques. Chaque couche témoigne à sa façon d'un événement vécu par le jardin. Il appartient à l'archéologue de décrypter cet événement à la fois dans le temps et dans l'espace, et de retracer l'évolution des dispositions de l'espace étudié depuis l'époque de sa création jusqu'à nos jours.

L'analyse archéologique proprement dite repose sur l'interprétation croisée des

³ Charte de Florence, 1981
(http://www.international.icomos.org/charters/garden_f.pdf)

⁴ C'est-à-dire vierge de tout impact anthropique.

données de fouille et leur confrontation avec les informations issues de la documentation historique, lorsque celle-ci existe. Ce travail nécessite une relecture approfondie des sources d'archives et une mise à l'échelle des plans les plus significatifs. Il s'appuie également sur les résultats des études environnementales pratiquées en parallèle (palynologie, malacologie, micromorphologie, carpologie).

III- MODE OPERATOIRE

Le choix de la zone d'implantation des sondages a été déterminé en fonction d'une part, de la disponibilité des terrains - actuellement seules les parcelles cadastrales ZB09 et ZB22 sont accessibles à la fouille - et d'autre part, du potentiel de conservation des couches archéologiques. En effet, lors de notre intervention en juillet 2012, nous avons pu constater que la parcelle ZB22 avait subi un défonçage de terrain – probablement lié à l'arrachage de pieds de vigne - intervenu à l'époque contemporaine et faisant disparaître tous les niveaux archéologiques anciens de l'esplanade. Par conséquent, ne restait que la parcelle ZB09 comme secteur d'intervention possible, ce qui d'un point de vue scientifique était pertinent puisque c'est au niveau de cette parcelle que Laurence Tranoy avait débuté ses recherches en 2006 et que les données potentiellement confrontables à celles que nous allions mettre au jour étaient les plus abondantes.

Notre intervention a donné lieu au creusement de cinq sondages et au rafraîchissement de la coupe d'un ancien sondage (**PL. I et II**) :

- Les sondages **S.I** et **S.II**, faisant respectivement 68 m et 62 m de long, implantés dans le sens de la largeur de l'esplanade et empiétant sur les aménagements périphériques (voies D1, M15, M20 et M21 au nord, voie D2, et M80 au sud),

- Le sondage **S.III**, faisant environ 15 m de long, implanté en travers de l'axe longitudinal de l'esplanade dans une zone où Laurence Tranoy avait mis au jour un fossé (St 99),

- Les sondages **S.IV** et **S.V**, faisant respectivement 41 m et 13 m de long⁵, et correspondant au sondage S. III de notre programme de fouille initial implanté dans le sens de la largeur de l'esplanade près de son extrémité ouest, lequel a dû être scindé en deux pour laisser un accès à l'ancienne zone de fouille,

- Le sondage **S.VI** correspondant à un sondage ouvert par Laurence Tranoy en 2011, dont la coupe est a été rafraîchie à deux endroits afin de reprendre l'analyse des phases de comblement du paléotalweg étudié par Karine Georges⁶.

Le sondage S.V de notre programme de fouille initial (**fig. 3**), implanté dans le sens longitudinal de l'esplanade à proximité du sanctuaire, qui devait permettre de reconnaître la nature de la limite ouest de l'esplanade aux différentes époques de l'occupation du site, n'a pas été réalisé faute d'autorisation. Nous espérons que les questions auxquelles celui-ci était censé répondre seront posées lors d'une prochaine campagne.

Les sondages ont été creusés ou rafraîchis à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse de 2 m de large pour les sondages S.I et S.II, et de 1,50 m de large pour les sondages S.III, S.IV, S.V et S.VI⁷. Lors de leur creusement, nous avons pris soin de séparer la couche de terre arable superficielle des sédiments sous-jacents

⁵ Ces sondages ont été implantés en biais en raison de la présence d'une clôture fixe qu'il était compliqué de déplacer. De plus, la présence de la route contre laquelle le sondage S.IV bute du côté sud n'a pas permis de recouper les aménagements périphériques situés de ce côté (voie D2 et M.80).

⁶ Le compte-rendu de cette étude figure dans le rapport 2011 du PCR BaLiZ (TRANOY L. et al. 2011)

⁷ En raison de la présence d'une ligne électrique aérienne nous avons dû changer de pelle en cours de chantier, et prendre un calibre inférieur.

afin qu'après rebouchage la structure du sous-sol retrouve une certaine cohérence.

Chaque sondage a donné lieu au relevé à l'échelle 1/20^e d'au moins une de ses faces (en général celle située à l'ouest). Les faces orientales des extrémités sud des sondages S.I et S.II, présentant localement des différences intéressantes avec leurs réciproques, ont donné lieu à un relevé partiel. La partie centrale de la stratigraphie du sondage S.I, dont les couches présentaient une très grande uniformité, a quant à elle été relevée sous forme de logs (**PL. III à PL. VIII**).

Chaque couche de sédiment a ensuite été décrite à l'échelle macroscopique selon des critères habituellement utilisés en archéologie du paysage intégrant des traits pédologiques (texture, couleur, structure, éléments grossiers, porosité), biologiques (racinaire, malacofaune) et archéologiques (matériel anthropique).

Le matériel céramique prélevé, peu abondant, a été étudié par Cécile Batigne-Vallet (CNRS UMR 5138). Les résultats de cette étude ont nourri notre analyse archéologique et sont présentés en annexe de ce rapport (**Annexe n° 1**). Les trois monnaies mises au jour ont quant à elles été étudiées par Stéphane Gustave (Musée du Fâ) (**Annexe n° 2**).

Par ailleurs, des prélèvements palynologiques (C. Latour, Archéodunum SAS, **Annexe n° 3**), malacologiques (F. Magnin, CNRS UMR 7263 – IMBE, **Annexe n° 4**), et micromorphologiques (C. Vissac, Géoarchéon SARL, **Annexe n° 5**), ont été réalisés dans les couches qui nous paraissaient les plus pertinentes au regard de l'analyse de l'espace étudié et de l'interprétation de son occupation à l'époque antique. Les résultats de ces études environnementales ont alimenté notre analyse archéologique et sont présentés en annexe de ce rapport.

En revanche, nous ne pouvons pas présenter les résultats de l'étude sédimentologique réalisée par D. Proust (CNRS UMR 7266 - LIENSs) car ce dernier ne

nous a pas encore remis son travail⁸. Nous avons dû nous en passer pour réaliser ce rapport.

IV- PRESENTATION DU SITE

D'un point de vue historique et géographique

Le site archéologique du Fâ correspond à une ancienne agglomération antique implantée sur la rive orientale de l'estuaire de la Gironde. Il se situe actuellement dans le département de la Charente-Maritime, entre les villages de Barzan et de Talmont.

Les aménagements antiques reconnus sur une quarantaine d'hectares, s'inscrivent autour d'une cuvette naturelle s'inclinant en pente douce vers la baie de Chandorat. Autrefois, cette dernière était plus échantonnée et pénétrait davantage dans les terres. Une étude géophysique a démontré que l'ancien trait de côte atteignait les parties basses du site archéologique⁹ laissant penser que ce dernier devait avoir une vocation portuaire à l'époque antique¹⁰ (**fig. 2**).

Créée au milieu du 1^{er} ap. JC, cette agglomération a succédé à une première occupation protohistorique caractérisée à la fin du III^e s. av. JC par une enceinte fossoyée pseudo-rectangulaire ceinturant le point culminant du secteur. Pour ce qu'on en connaît par les fouilles et les prospections aériennes et géophysiques engagées à partir du milieu des années 1970, la ville antique, dont l'existence est avérée du Haut-Empire à l'Antiquité

⁸ Cette étude ne figurait pas au programme de fouille. Mais lors d'une rencontre organisée par Laurence Tranoy, Dominique Proust nous a proposé son expertise. A posteriori son éclairage nous semblait intéressant. Nous essayerons d'intégrer ses résultats dans la future publication.

⁹ Voir à ce propos le paragraphe rédigé par Sophie Coadic p. 59 à 72 dans : TRANOY L. et al., 2011

¹⁰ La carte réalisée en 1700 par l'ingénieur-géographe Claude Masse signale en effet un ancien port à cet endroit.

tardive, comportait deux sanctuaires, des thermes, des entrepôts, un quartier d'habitat, un théâtre (en cours de fouille), un portique monumental établi le long du côté nord de la Grande Avenue, et certainement de nombreux autres bâtiments publics et privés. Ces ensembles architecturaux témoignent d'une vocation économique et religieuse de premier plan, faisant de cette agglomération le principal pôle urbain du territoire santonnais, après le chef-lieu Saintes situé 35 km au nord-est.

Selon la chronologie établie par Laurence Tranoy, responsable du PCR BaLiZ¹¹, l'histoire de la « Grande Avenue » se décompose en six états. Le tableau suivant¹² situe ces états par rapport au phasage général du site établi dans le cadre du PCR et par rapport aux différents états du sanctuaire principal :

Datation	Grande Avenue	Sanctuaire	Phases PCR
30 av. - 30 ap.	Etat 1	Etat 1	III-5
30 - 70	Etat 2a	-	IV-1
70 - 110	Etat 2b	Etat 2	IV-2
110 - 150	Etat 3	Etat 3	V
150 - 200	Etat 4	Etat 3	VI
IIIe - IVe s.	Etat 5	Etat 3	VII
Haut Moyen-Age	Etat 6	-	VIII

D'un point de vue topographique

L'espace étudié est implanté sur un replat naturel situé entre les courbes de niveau de 20 m et de 15 m. Il fait plusieurs dizaines de mètres de large, et s'étire sur 500 m de long à l'est du grand sanctuaire (**fig. 2**). Même si cet espace n'est pas parfaitement plan - en effet, dans le sens de sa largeur il épouse la pente nord-sud du terrain naturel - le terme d'« esplanade » au sens de « vaste espace libre de terrain plat dégagé en avant et

aux abords d'un édifice »¹³ est parfaitement approprié.

D'un point de vue géologique

Le substrat géologique local appartient aux formations du Crétacé. Il s'agit de terrains attribués au Campanien (C6) découpés en différentes biozones. On peut distinguer du bas vers le haut, des calcaires crayeux tendres blanchâtres, des calcaires à silex à intercalations crayeuses (C6a) puis des marnes rubanées jaunâtres et blanchâtres et des calcaires à silex à intercalations crayeuses (C6b), enfin des calcaires crayeux tendres à passées de calcaires à silex (C6c). Ces formations, sensibles à l'érosion, et leurs produits d'altération ont pu alimenter des dépôts de colluvions (C. Vissac, **Annexe n° 5**).

D'après la carte géologique, l'esplanade est implantée au niveau de la biozone C6b. Elle est dominée au nord par la biozone C6c et au nord-est par le calcaire « Maestrichtien » (C7a) constituant le sommet de la colline de la Garde¹⁴ (**fig. 4**).

¹¹ Programme Commun de Recherche BaLiZ (Barzan, Littoral, Zones portuaires) dirigé par L. Tranoy.

¹² Extrait de : TRANOY L. et al. 2011

¹³ Définition relevée sur le site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (www.cnrtl.fr)

¹⁴ MARIONNAUD J.-M., DUBREUILH J., 1972

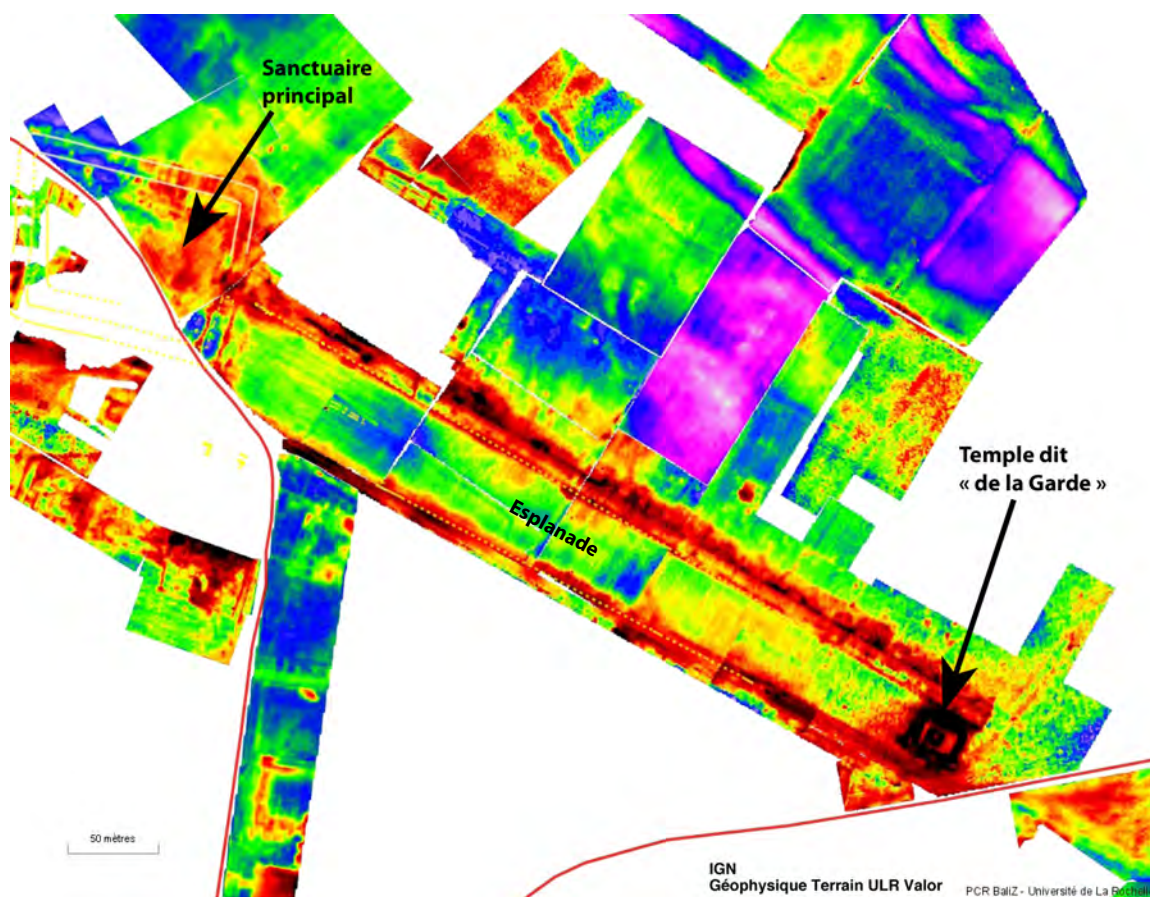


fig. 1 : L'édifice dénommé « Temple de la Garde » apparaissant sur les images de la prospection géophysique (méthode électrique)



fig. 2 : Localisation des différents ensembles architecturaux (fouillés ou vus en prospection) de la ville antique et localisation de l'ancien trait de côte sur la carte topographique actuelle

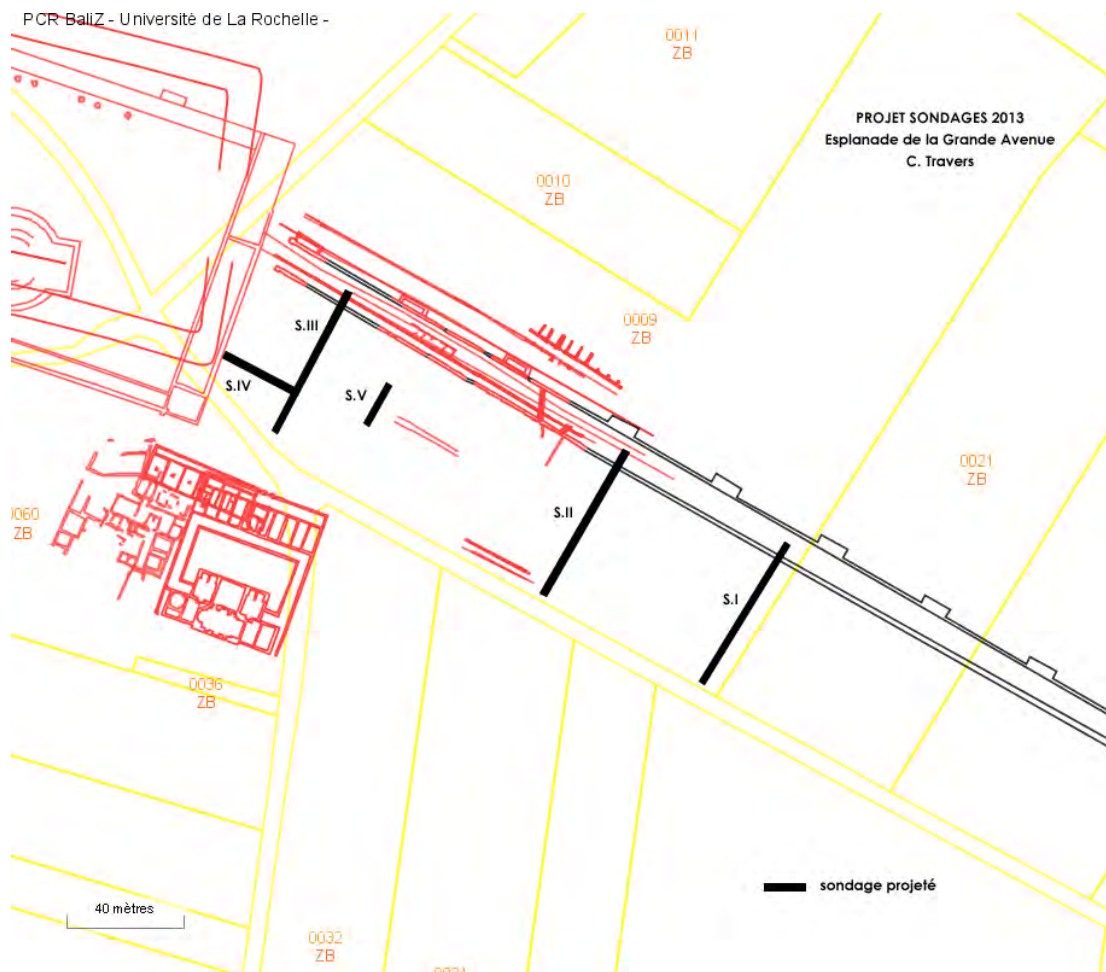


fig. 3 : Plan de localisation des sondages projetés

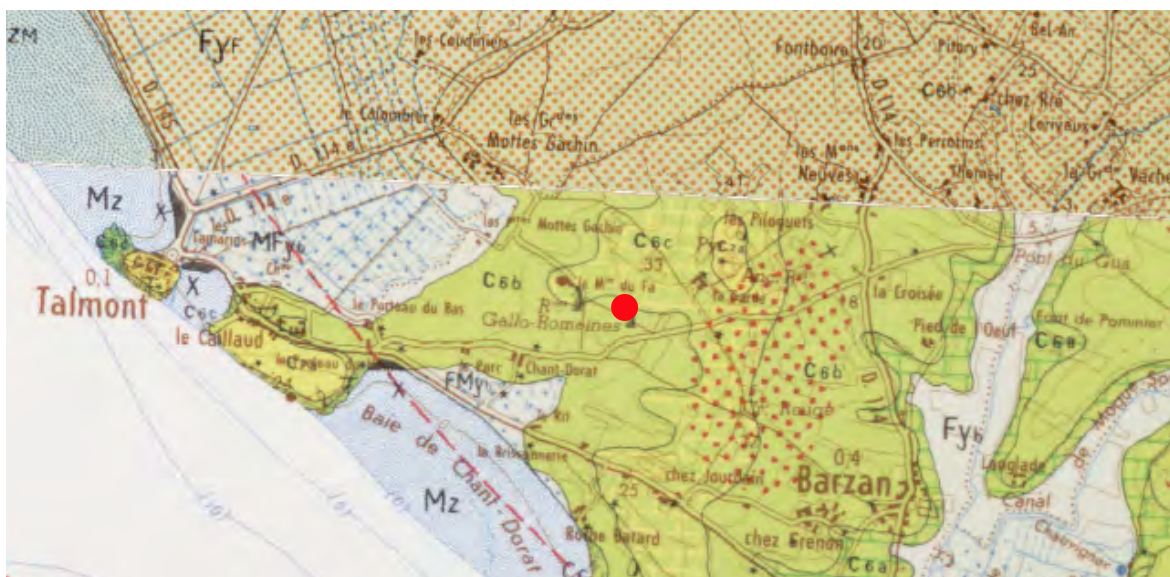


fig. 4 : Localisation de l'esplanade de la Grande Avenue sur la carte géologique (crédits : IGN/BRGM)

ANALYSE ARCHEOLOGIQUE

Pour cette partie nous renvoyons le lecteur au tableau de description des unités stratigraphiques (**Annexe n° 6**), à la légende des coupes stratigraphiques (**Pl. IX**), et aux coupes stratigraphiques interprétées (**Pl. X à PL. XV**), figurant à la fin de ce rapport.

I- LE TERRAIN NATUREL

Le calcaire crayeux du substrat géologique a été atteint dans tous les sondages (**fig. 5**). Lorsqu'il n'apparaît pas dans les coupes c'est que nous avons arrêté la pelle mécanique à sa surface. Sa nature est variable, il peut être plus ou moins marneux, plus ou moins jaune ou gris, et plus ou moins tendre (**US 31, 45, 48, 50, 234, 252, 253, 266, 286, 287, 327, 341**).

Les interstices de sa surface altérée sont comblés avec un sédiment plus ou moins argileux brun foncé à gris-brun qui témoigne d'une pédogenèse ancienne (**US 60, 70, 111, 146bis, 233, 274, 283, 295, 315, 324, 328, 334**). A certains endroits, dans les sondages S.I, S.III et S.IV (**PL. X, XIII, et XIV**), cette altération subsiste sous forme de petites fosses que nous attribuons à la présence de végétaux à plus fort enracinement (**US 31a, 31b, 31c, 46, 251, 280, 281**).

Cette couche d'altération *in situ* n'est pas visible partout. Il semble qu'une érosion ancienne l'ait fait en partie disparaître. Le dépôt des nappes de colluvions grises contenant beaucoup d'éléments carbonatés qui la surmontent aux endroits où elle a été observée, ou qui surmontent directement le substrat, pourrait résulter de cette érosion ancienne. Ces colluvions sont constituées de sédiments argilo-limoneux ou limono-argileux gris à brun foncé mêlés à de nombreuses inclusions millimétriques à pluricentimétriques calcaires provenant de l'érosion des reliefs

dénudés situés en amont (**US 30, 40, 43, 44, 46, 47, 49, 59, 67, 70, 110, 146, 172, 187, 188, 190, 198, 206, 243, 249, 250, 256, 265, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 283, 284, 285, 288, 314, 329, 330, 335, 353**). Ces nappes de colluvions ont été observées dans tous les sondages, et sont presque partout exemptes de matériel anthropique. Leur dépôt a donc commencé alors que le site n'était pas encore anthropisé, *a priori* avant le VIe-Ve siècle avant J.-C. (état 1 du sanctuaire).

La morphologie en tunnel de l'**US 190** repérée vers 27 m dans le sondage S.II laisse penser qu'il s'agit d'un ancien terrier d'animal ou plus certainement d'une pénétration racinaire attribuable à un arbre spontané de grande taille. Son sédiment de remplissage est moins argileux que celui des colluvions environnantes.

II- AVANT L'ESPLANADE (ETAT 0)

La phase précédant l'implantation du premier état construit de l'esplanade a été dénommée état 0. Elle est probablement contemporaine des horizons 1, 2 et 3 de la chronologie du sanctuaire définie par Karine Robin (rapport de PCR 2012)¹⁵.

Les premiers témoins d'une occupation anthropique

Dans les sondages situés le plus à l'ouest (S.III, S.IV, S.V) (**PL. XIII et XIV**), les couches supérieures des colluvions grises à éléments carbonatés évoquées précédemment livrent ponctuellement du matériel anthropique : petits fragments de terre cuite résiduels non identifiés (**US 243, 244, 245, 247**), tessons de céramique commune non tournée à pâte grossière contenant du dégraissant coquillier (**US 294**). Leur dépôt s'est donc poursuivi

¹⁵ TRANOY L. et al., 2012

jusqu'à la Tène finale, voire jusqu'au début du Haut Empire. On sait que l'occupation du site a débuté au niveau de la zone du sanctuaire dès le VIe-Ve siècle avant J.-C. (horizon 1 du sanctuaire), ce n'est donc pas un hasard si les couches de colluvions situées dans les sondages de la partie ouest du site, implantés à environ 50 m de l'enceinte du sanctuaire protohistorique, sont les seules à contenir du matériel anthropique. La présence de fragments d'amphore italique (*terminus post quem* = 50 av. J.-C.) retrouvés à l'interface supérieure de l'**US 40** (S.I, **PL. X et XI**), de l'**US 146** (S.II est, **PL. XI**), et de l'**US 265** (S.IV, **PL. XIV**), indique que le sommet de ces colluvions a fonctionné comme niveau de surface au moins jusqu'en 50 av. J.C.

Le petit niveau de sol limono-argileux brun foncé repéré à la surface de ces colluvions, entre 15 et 18 m dans la coupe S.I ouest (relevé nord, **PL. X**), contenant du sable grossier, des cailloutis calcaires, et de la céramique protohistorique (rares nodules), pourraient signaler la présence d'une zone de circulation localisée (**US 108, 109**).

La topographie originelle

L'analyse altimétrique de ces couches de colluvions permet d'avoir une idée schématique mais relativement parlante de la topographie du site avant l'implantation du premier état construit de l'esplanade (état 1). D'après nos observations, le terrain étudié, faisant environ 50 m de large, affectait une pente nord-sud relativement régulière. Le dénivelé entre sa limite nord et sa limite sud était d'environ 2 m dans la partie la plus orientale (S.I et S.II), soit une pente de 4 %. A proximité du sanctuaire (S.IV et SV, **PL. XIV et XIII**), le terrain était moins pentu, ce dénivelé ne faisait plus que 1 m, soit une pente de 2 %.

Dans le sens ouest-est, contrairement à l'impression que l'on a aujourd'hui, le terrain n'était pas parfaitement plan. Depuis la zone du sanctuaire, celui-ci

descendait en pente douce jusque dans le secteur des sondages S.II et S.VI, puis remontait progressivement vers l'est pour retrouver le niveau qu'il avait près du sanctuaire au-delà du sondage S.I. L'altitude supérieure des couches de colluvions relevées dans l'axe longitudinal de « l'esplanade » est à 16,50 m dans S.IV, 16,20 m dans S.III, 14,20 m dans S.VI, 14,50 m dans S.II, et 15,50 m dans S.I. Ainsi, dans le sens de sa longueur, le terrain offrait un profil en cuvette dû à la présence d'un paléotalweg d'axe NO-SE identifié par Laurence Tranoy dans la zone ZB9-5 de la Grande Avenue ¹⁶ (**PL. I**). Ainsi, à une centaine de mètres de l'enclos du sanctuaire protohistorique, le terrain d'implantation de la future esplanade était barré dans le sens de sa largeur par un petit ravin hérité d'une ancienne dépression géologique¹⁷. Celle-ci servait probablement de collecteur naturel des eaux de ruissellement provenant des reliefs situés au nord et à l'est du site. L'analyse micromorphologique des colluvions grises constituant la base du colmatage de cette dépression dans le sondage S.VI (**PL. XV, US 330**) atteste en effet de cycles d'humectation (pluies hivernales) / dessiccation (sécheresses estivales), mais ne signale pas de stagnation d'eau (**Annexe n° 5**). Il ne s'agissait donc pas d'une dépression fermée, mais bien d'un ravin où l'eau pouvait circuler relativement librement.

A l'époque qui précède le premier état construit de l'esplanade, le colmatage naturel de cette dépression était déjà bien avancé. Aux colluvions grises contenant beaucoup d'éléments carbonatés évoquées précédemment a succédé un dépôt de sédiments limono-argileux à argilo-limoneux brun foncé très peu chargés en éléments carbonatés et exempts de matériel anthropique, si ce n'est quelques microcharbons résiduels, appelés « colluvions brunes » et que l'on

¹⁶ TRANOY L., 2011

¹⁷ On voit dans le sondage S.VI que cette dépression impacte le substratum calcaire. D'après les observations de Karine Georges (TRANOY L., 2011, p. 23), sa largeur mesurée au niveau de l'apparition du substrat est de 6 m.

trouve uniquement dans le sondage S.VI (**PL. XV, US 331, 336, 337**). D'après l'analyse micromorphologique (**Annexe n° 5**), ce dépôt est le résultat d'une accrétion progressive par colluvionnement et/ou ruissellement, ce qui confirme le contexte topographique et sédimentaire décrit plus haut. L'épaisseur de ces colluvions brunes peut aller jusqu'à 3 m dans la partie la plus creuse du paléotalweg observée en 2011 dans le sondage S.VI ¹⁸ (**fig. 6**). Probablement issus de l'érosion de sols¹⁹ présents en amont, ces sédiments bruns se sont retrouvés piégés dans le paléotalweg. On les retrouve quelques mètres plus à l'est dans la moitié nord du sondage S.II (**PL. XII, US 232, 241, 242**), mais à cet endroit ils sont fortement anthropisés.

Là où ces colluvions brunes sont présentes, leur surface constitue le niveau sur lequel les aménageurs se sont basés pour aménager le premier état construit de l'esplanade (état 1).

La végétation originelle

Le prélèvement malacologique effectué dans le sondage S.IV au sein d'un niveau de surface du 1^{er} siècle av. J.-C. situé à moins de 50 m de l'enclos du sanctuaire protohistorique (**PL. XIV, US 265**), évoque la présence d'une végétation herbacée abondante et/ou un contexte plutôt humide (**Annexe n° 4**). Le prélèvement palynologique opéré dans cette même US n'a livré que 30 pollens de 12 taxons différents (**Annexe n° 3**). Bien que très faible, cette somme pollinique est la plus élevée des douze prélèvements étudiés, ce qui globalement traduit une très mauvaise conservation du matériel pollinique dans l'ensemble des sédiments échantillonnés²⁰. Toutefois, la présence de

pollens de carex (Cyperaceae) dans cet échantillon pourrait évoquer un milieu à caractère humide, ce qui viendrait conforter les résultats de l'analyse malacologique. Cet échantillon a également livré des pollens de noyer, de chêne, d'aulne, de bouleau, de graminées, et de différentes plantes herbacées. « *Le noyer est actuellement considéré dans le sud de la Gaule comme une essence indigène. Dans le nord, son enregistrement apparaît fréquemment dans le courant du second âge du Fer. Il n'est donc pas surprenant de l'observer dans ce contexte d'occupation* » (Catherine Latour).

Les sédiments bruns de colmatage du paléotalweg observés dans le sondage S.VI étaient vraisemblablement colonisés par de la végétation. Leur aspect homogène, leur structure polyédrique développée, ainsi que la présence de nombreuses coquilles d'escargots sont indicateurs d'une certaine activité biologique. L'analyse malacologique de l'**US 331** plaide comme pour l'**US 265** en faveur de l'existence d'une pelouse dense (**Annexe n° 4**).

Des traces de mise en culture

Dans la partie sud du sondage S.IV (**PL. XIV**), la surface de l'**US 265** est entamée localement par de petites fosses arrondies remplies avec un sédiment brun peu chargé en éléments carbonatés (**US 268, 269, 271**). Il pourrait s'agir de fonds de fosses de plantation de végétaux de petite taille (plantes potagères ?). L'une d'elles comporte quelques charbons et fragments de coquillages (dont des huîtres) pouvant témoigner d'un enrichissement du sol par apport de compost. La petite fosse plus profonde et très étroite repérée vers 5 m 50 dans le même sondage pourrait quant à elle être interprétée comme un trou de piquet (**US 270**). A-t-on affaire à un espace cultivé de

¹⁸ Notre sondage S.VI correspond au sondage Sd 12 de l'étude géomorphologique réalisée par Karine Georges en 2011 (TRANOY L. et al., 2011, p. 110)

¹⁹ Ici, le terme « sol » doit être pris dans son acception pédologique : couche d'altération de la roche au contact de l'atmosphère et des agents biologiques de surface.

²⁰ Pour donner lieu à une interprétation du paysage, les palynologues considèrent qu'un échantillon doit

présenter une somme pollinique supérieure à 300, et une diversité taxinomique supérieure à 20. C'est loin d'être le cas ici.



fig. 5 : Le calcaire crayeux du substrat géologique

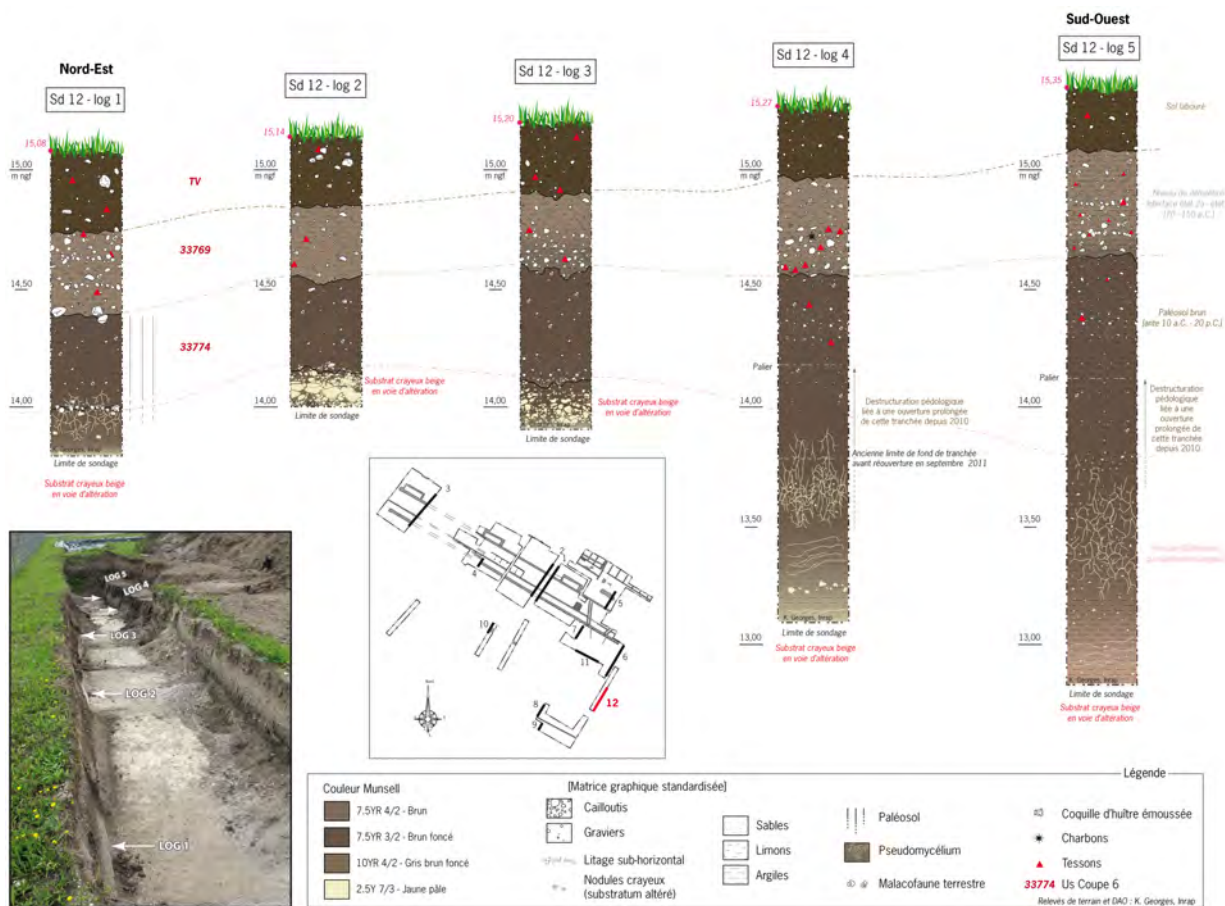


fig. 6 : Relevé stratigraphique (logs) du sondage Sd 12 réalisé en 2011 par K. Georges (INRAP), dans le cadre de la fouille de la Grande Avenue - Extrait de : TRANOY L. et al. 2011, p. 110

type jardin vivrier, dont le substrat aurait été érodé ? L'étroitesse de notre fenêtre d'observation ne permet pas d'aller aussi loin dans l'interprétation. Ce qui est sûr c'est que cette occupation est antérieure à l'état 1.

Les deux structures en creux repérées dans le sondage S.III (**PL. XIII**), remplies avec un sédiment moins argileux et moins chargé en éléments carbonatés que leur encaissant (**US 246, 248**), et contenant des tessons de céramique, pourraient également être des fonds de fosses de plantation ou des planches de culture attribuables à l'état 0²¹.

De même, les horizons bruns repérés à l'extrémité nord de la coupe S.II ouest (**PL. XII, US 232, 241, 242**), contrairement aux colluvions brunes retrouvées dans le sondage S.VI dont ils sont synchrones, contiennent du matériel anthropique en assez grande quantité : tessons de céramique (TPQ = 50 av. J.-C.), charbons de bois millimétriques à centimétriques, coquilles d'huîtres, fragments de mortier observés à l'échelle macroscopique pour ce qui est de l'**US 232**, charbons de bois et fragments d'os observés à l'échelle microscopique en assez grande quantité pour ce qui est de l'**US 242 (Annexe n° 5)**. Selon l'analyse micromorphologique, ces sédiments résultent d'une accumulation progressive en contexte anthropisé (Carole Vissac). On a donc affaire à un espace distinct de celui observé quelques mètres plus à l'ouest dans le sondage S.VI. La nature précise de cette occupation nous échappe. Cependant, certains traits pédo-sédimentaires, notamment pour l'**US 232**, laissent envisager une mise en culture avec un enrichissement du sol à l'aide de compost, dont témoigne le matériel détritique retrouvé en son sein. Cette US se raccorde du côté sud aux **US 199 et 193**. Or la morphologie de ces deux horizons pourrait évoquer l'existence de deux « carrés » de culture séparés vers 44 m par un espace de 0,60 m de large non

impacté par le travail du sol (limite de culture ?) (**US 198**). Ces horizons ne contiennent pas de matériel anthropique, tout au moins à l'échelle macroscopique²². On peut supposer qu'ils ont servi de substrat pour des cultures ne nécessitant pas spécialement d'amendement (céréales ?).

De tous les prélèvements malacologiques étudiés (**Annexe n° 4**) l'échantillon provenant de l'**US 232** est celui qui présente la plus grande diversité taxonomique (20 taxons). Il est par ailleurs plus riche en coquilles que l'**US 331**. Celles-ci évoquent une pelouse discontinue ou « la juxtaposition de pelouses sèches rases et de zones à végétation un peu plus haute » (Frédéric Magnin). La mise en culture induisant la présence de sols alternativement dénudés et recouverts de végétation, ces résultats pourraient conforter notre hypothèse.

La plus grande épaisseur et l'abondance de matériel anthropique caractérisant les **US 232 et 241/242**, laissent envisager à cet endroit un type de culture requérant davantage d'amendements donc de soin (cultures vivrières ?) que dans la zone située plus au sud. L'analyse micromorphologique (**Annexe n° 5**) mentionne par ailleurs des apports hydriques superficiels et des percolations pouvant témoigner de la pratique de l'irrigation, ce qui va dans le sens de l'hypothèse d'une culture soignée.

Il est intéressant de noter que les **US 242 et 241**, séparées par une limite diffuse donc procédant d'un même fait sédimentaire, se distinguent toutefois par la nature des apports ayant conduit à leur formation (**Annexe n° 5**). L'**US 241**, située au sommet de la séquence, contient notamment davantage d'éléments carbonatés et ceux-ci ont une granulométrie plus importante. Il faut donc envisager deux phases sédimentaires distinctes avec entre les deux une modification de l'environnement : construction ou

²¹ A cet endroit les couches antiques ont été complètement rabotées par les labours récents, il n'est donc pas possible de rattacher ces structures à un état en particulier.

²² Ils n'ont pas donné lieu à des prélèvements micromorphologiques, nous ignorons donc ce qu'il en est à l'échelle microscopique.

destruction d'un aménagement anthropique situé à proximité, autre pratique agricole, nouvelle source ou nouveau mode de transport de l'eau d'irrigation... ? Tout est imaginable. L'**US 241**, surmontée par des remblais de l'état 2, doit donc *a priori* être rattachée à l'état 1.

Enfin, dans la coupe S.I ouest (relevé nord) (**PL. X**), les **US 74 et 83** entament la surface du substrat altéré de part et d'autre d'une limite située vers 5 m. Elles sont constituées d'un sédiment brun-jaune à la texture équilibrée (limono-sablo-argileuse) dans lequel ont été trouvées des coquilles d'escargots. Nous pourrions là aussi être en présence de deux carrés de culture.

Ainsi, il semble qu'à l'état 0, soit du VI^e siècle av. J.-C. jusqu'à la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C., la zone d'implantation de la future esplanade était un espace naturel déboisé, partiellement dédié aux activités agropastorales. Le terrain était traversé dans le sens de sa largeur, à une centaine de mètres du sanctuaire protohistorique, par une dépression géologique en cours de comblement, qui servait de collecteur naturel aux eaux de ruissellement arrivant des reliefs situés au nord et à l'est du site. Les traces d'anthropisation les plus précoces se trouvent aux abords de la zone du sanctuaire, ce qui est cohérent avec l'histoire du site.

III- L'ESPLANADE A L'ETAT 1

Plusieurs structures et couches de sédiments postérieures à l'état 0 et synchrones entre elles, permettent de définir une nouvelle étape dans l'évolution de l'espace étudié. Elles correspondent à la mise en œuvre d'un projet visant à intégrer cette zone naturelle ponctuellement occupée par des cultures dans l'espace urbain, en créant une esplanade de plan trapézoïdal allongé, délimitée par une clôture en matériaux légers et bordée au sud par une voie (D2).

Travaux préliminaires

Cette phase d'aménagement a nécessité quelques travaux préparatoires - suppression de structures végétales existantes, apports de remblais de nivellement - dont les sondages S.I, S.II, S.IV et S.V livrent quelques témoignages ponctuels.

Le long du côté sud de la future esplanade, la coupe S.II ouest (**PL. XII**) a permis d'observer une succession de couches de remblais recouvrant le niveau supérieur des colluvions de l'état 0 et scellées par le premier état de voie (**US 143, 144, 145, 145bis, 171**). Leur épaisseur est variable et peut aller jusqu'à une trentaine de centimètres. Apparaissant entre 0 et 8 m dans S.II ouest, ces sédiments rapportés ont permis de niveler les irrégularités du terrain et d'offrir une assiette horizontale à la voie D2. On les retrouve sur une plus faible épaisseur dans S.II est (**PL. XI, US 361**), S.I ouest (**PL. X, US 29**), et S.I est (**PL. XI, US 351, 352, 354**). Il s'agit principalement de colluvions grises remaniées ne comportant pas de matériel anthropique, si ce n'est quelques microcharbons épars.

Dans S.II ouest (**PL. XII**), entre 6 et 7 m, on observe que ces remblais de nivellement ont également servi à combler une fosse à fond plat (**St. 1/US 366**) située exactement au même emplacement et faisant les mêmes dimensions que la fosse **St. 5** creusée dans un second temps. On peut

se demander s'il ne s'agit pas d'un repentir d'aménagement. Selon cette hypothèse, la structure **St. 1** aurait été creusée en début de chantier, avant l'opération de nivellement.

Dans le sondage S.V (**PL. XIII**) situé du côté nord de l'esplanade à proximité du sanctuaire, le surcreusement opéré par l'**US 312** vers 9 m 50 (**US 365**), pourrait être interprété comme la fosse d'extraction d'un végétal - petit arbre ou arbuste spontané - dont la présence à cet endroit allait gêner la réalisation du projet. Un apport de terre a ensuite permis de combler cette fosse et de niveler le terrain alentour (**US 292, 293, 300, 312**). Ce remblai est constitué de sédiments limono-sablo-argileux de couleur brun-gris-jaune contenant quelques tessons de céramique (TPQ = 50 av. J.-C.), charbons et coquilles d'huîtres. On remarque qu'il ne s'agit pas de colluvions remaniées comme dans S.II, mais d'un sédiment équilibré de type bonne terre de jardin, probablement choisi et sélectionné pour ses qualités culturelles. On peut donc supposer que les aménageurs avaient l'intention d'utiliser ce remblai comme substrat de plantation pour la végétation qui allait agrémenter la surface de la future esplanade.

Le petit niveau de sol très localisé, observé à la surface des colluvions de l'état 0 aux abords de la fosse d'extraction évoquée ci-dessus (**US 284bis, 313**), contenant du matériel anthropique résiduel (os, charbons, fragments de coquillages), et quelques tessons de céramique (TPQ = 20 av. J.-C.), a pu se former lors de cette phase de chantier sous l'action du piétinement des ouvriers. La très grande pauvreté du prélèvement malacologique effectué dans l'**US 284bis** évoque un contexte totalement dépourvu de végétation (**Annexe n° 4**), ce qui conforterait l'hypothèse d'un niveau de sol très éphémère.

Implantation de limites matérielles

Suite à ces différentes opérations, l'implantation de limites matérielles a permis de définir un vaste espace trapézoïdal unitaire d'environ 50 m de large et 500 m de long, s'étirant vers l'est depuis la zone du sanctuaire.

D'un point de vue archéologique, seules les limites nord et sud de cet espace ont pu être observées²³. Elles sont matérialisées par des alignements de fosses repérés sur toute la longueur de l'espace étudié. Ces alignements, qui avaient déjà été mis au jour par Laurence Tranoy lors des fouilles entreprises en ZB9-3 et ZB22-1, ont été recoupés par les sondages S.I, S.II et S.V (**Pl. I et PL. II**).

Du côté sud, il s'agit de fosses rectangulaires à bords verticaux (ou subverticaux), et à fond plat (**St. 2, St. 3, St. 4 et St. 5**). Les fosses St. 2 et St. 3 ont été repérées dans le sondage S.I, et les fosses St. 4 et St. 5, dans le sondage S.II (**fig. 7 à 10**). Elles sont alignées dans le sens de leur longueur et entament le substrat calcaire sous-jacent. Leurs dimensions, environ 0,60 m de long, 0,30 m de large, et 0,30 m de profondeur, et leur espacement, environ 0,90 m, équivalent à 2 pieds, 1 pied, et 3 pieds romains²⁴. Il y a donc tout lieu de penser que cet aménagement linéaire est d'époque romaine, ce qui concorde avec les données stratigraphiques qui le situent par chronologie relative à l'état 1 (30 av. - 30 ap. J.-C.).

Leur remplissage (**US 168bis, 169, 342, 364**) est relativement homogène - sédiments argilo-limoneux ou limono-argileux brun-gris contenant beaucoup d'inclusions calcaires - et a une nature très proche de l'encaissant (**US 146bis**)²⁵. Il ne contient pas de matériel anthropique si ce n'est quelques charbons dans l'**US 364**. L'aspect

²³ Nous n'avons pas été autorisée à mener des investigations au niveau de sa limite ouest, et du côté est, le terrain n'est pas accessible à la fouille.

²⁴ Pied romain : unité de mesure romaine, dont la valeur approximative la plus utilisée en archéologie gallo-romaine équivaut à 29,57 cm.

²⁵ Cette ressemblance avec l'encaissant ne facilite pas leur distinction au décapage.

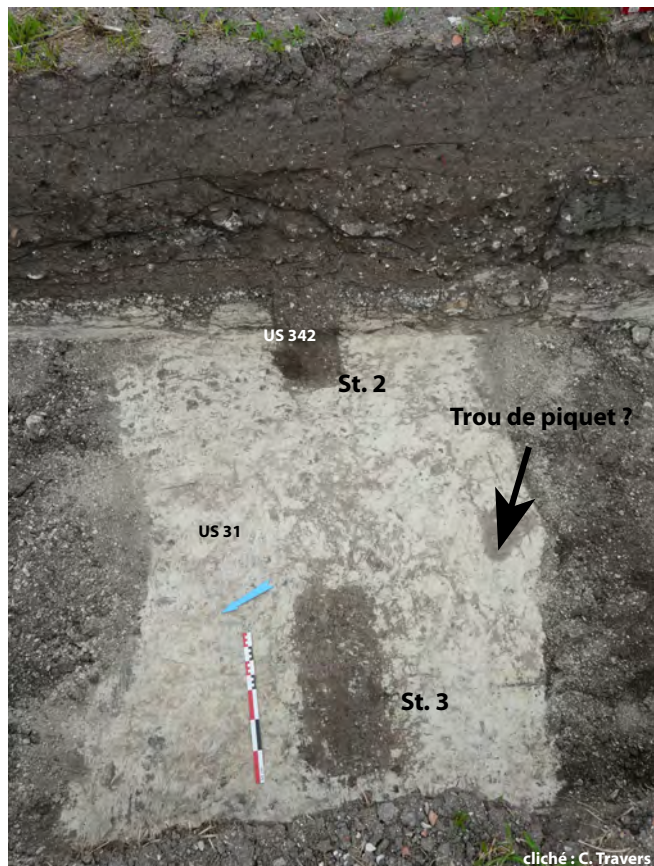


fig. 7 : Alignement de fosses (St. 2 et St. 3) mis au jour à l'extrémité sud du sondage S.I

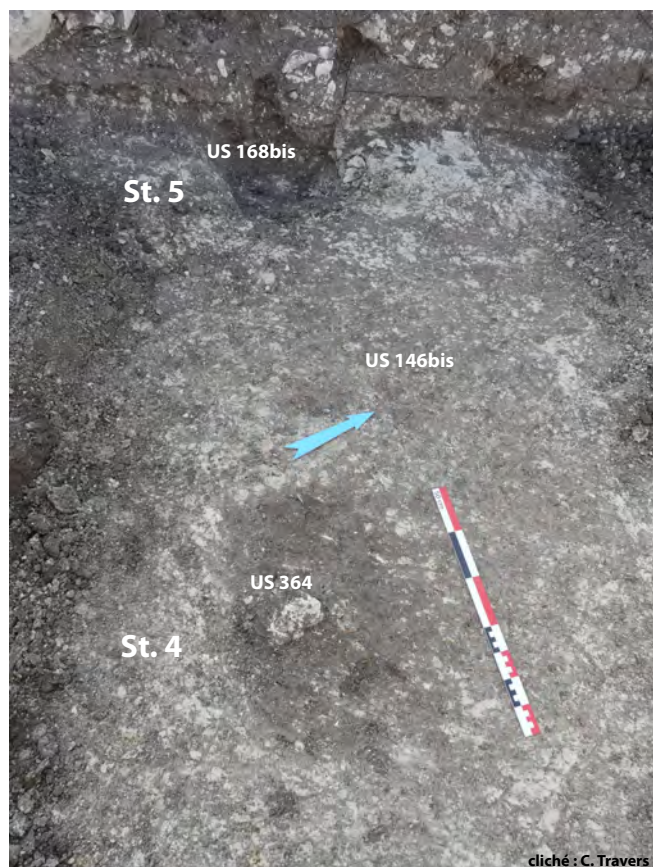


fig. 8 : Alignement de fosses (St. 4 et St. 5) mis au jour à l'extrémité sud du sondage S.II



fig. 9 : Fosses St. 2 mise au jour à l'extrémité sud du sondage S.I



fig. 10 : Fosse St. 3 mise au jour à l'extrémité du sondage S.I

de la partie supérieure de l'**US 168bis** constituant le remplissage de la fosse **St. 5** (S.II ouest, **PL. XII**) - structure grumeleuse, couleur brun foncé, absence d'inclusions calcaires - témoigne d'une certaine activité biologique et suggère un apport de bonne terre, un enrichissement en matière organique, et/ou la décomposition d'une racine (?).

Ces éléments conduisent à se poser la question de la nature de ces fosses, initialement considérées comme des trous de poteaux par conformité avec l'interprétation donnée aux fosses découvertes lors des campagnes précédentes du côté nord de l'esplanade. Il pourrait bien s'agir de structures de plantation. En effet, mis à part le fait que nous n'avons pas retrouvé de pierres de calage dans leur remplissage - un seul galet calcaire de 0,10 m dans l'**US 364** - et qu'habituellement les trous de poteaux sont plutôt de plan circulaire, la morphométrie et l'écartement de ces fosses rectangulaires sont caractéristiques des fosses de plantation de vignes mises au jour sur les sites des villas viticoles du Haut Empire étudiés un peu partout en France ces dernières années ²⁶, notamment dans la moyenne vallée de l'Hérault, et à Gevrey-Chambertin en Côte d'Or²⁷ (**fig. 11**).

Partant de ce constat, nous nous interrogeons aujourd'hui sur la présence d'autres petites fosses vaguement circulaires situées aux abords de ces fosses rectangulaires, que nous avons prises au départ pour des irrégularités du substrat (**fig. 7**) et qui pourraient en fait être des empreintes de piquets appartenant à des supports de palissage (**fig. 12**). Dans les coupes S.II ouest et S.II est (**PL. XII et XI**), les fosses allongées situées au nord de **St. 5** (**US 166 et 358**) pourraient être des « logettes », ou fosses de provinage. Cette technique proche du marcottage, attestée à l'époque antique par les traités

agronomiques et par l'archéologie, permettait de renouveler le plan de vigne en enfouissant un rameau dans une fosse contigüe et perpendiculaire à celle du pied-mère²⁸. Par ailleurs, la petite fosse repérée vers 9 m dans la coupe S.II ouest (**US 173**), située à 2 m au nord de la fosse **St. 5** (**PL. XII**), faisant 0,20 m de large et 0,15 m de profondeur, pourrait éventuellement signaler la présence d'un poteau appartenant à un dispositif de conduite en hautain (pergola ?).

Ainsi l'hypothèse d'une clôture sud de l'esplanade matérialisée par un alignement végétal, éventuellement constitué de pieds de vigne conduits sur hautains, est à envisager.

Du côté nord, les fosses observées dans le sondage S.V (**St. 6 et St. 7**) sont moins régulières et ont un plan vaguement circulaire (**fig. 13**). C'est aussi le cas des fosses mises au jour par Laurence Tranoy de ce côté de l'esplanade avec lesquelles les structures **St. 6** et **St. 7** sont alignées (**PL. I et fig. 14**). Ces fosses présentent globalement le même écartement que les fosses repérées au sud, soit environ 0,90 m. En coupe, la profondeur de la fosse **St. 6** est plus importante que celle des fosses repérées du côté sud (environ 0,45 m), et ses parois, verticales sur sa moitié inférieure, s'évasent vers le haut. Son remplissage (**PL. XIII, US 321**) est constitué d'un sédiment limono-sablo-argileux brun homogène, alors que les sédiments principalement sableux qui l'encaissent sont manifestement des sédiments rapportés (**US 318, 319, 320, 322, 323**). Tout laisse penser que la structure **St. 6** constitue en fait le négatif d'un poteau extrait de son logement, d'où l'évasement des parois de sa moitié supérieure, qui témoigne en fait de l'opération de retrait. Ce poteau aurait été installé dans une fosse (**US 369**) dont la paroi ouest, taillée volontairement en pente douce, a permis de faciliter sa mise en place. Les sédiments sableux repérés tout autour ont servi à

²⁶ Voir : <http://www.inrap.fr/Archeologie-du-vin/Histoire-du-vin/Antiquite/Les-sites/p-13352-La-carte.htm>

²⁷ GARCIA J.-P., 2011, p. 93-110

²⁸ Informations tirées de : <http://www.inrap.fr/Archeologie-du-vin/Histoire-du-vin/Antiquite/L-histoire/Techniques-et-production/p-13169-La-technique-du-provinage.htm>



fig. 11 : Fosses de plantation de vigne antiques mises au jour sur le site « Au-dessus de Bergis » à Gevrey-Chambertin en Côte-d'Or (crédits : 2C2L/INRAP)

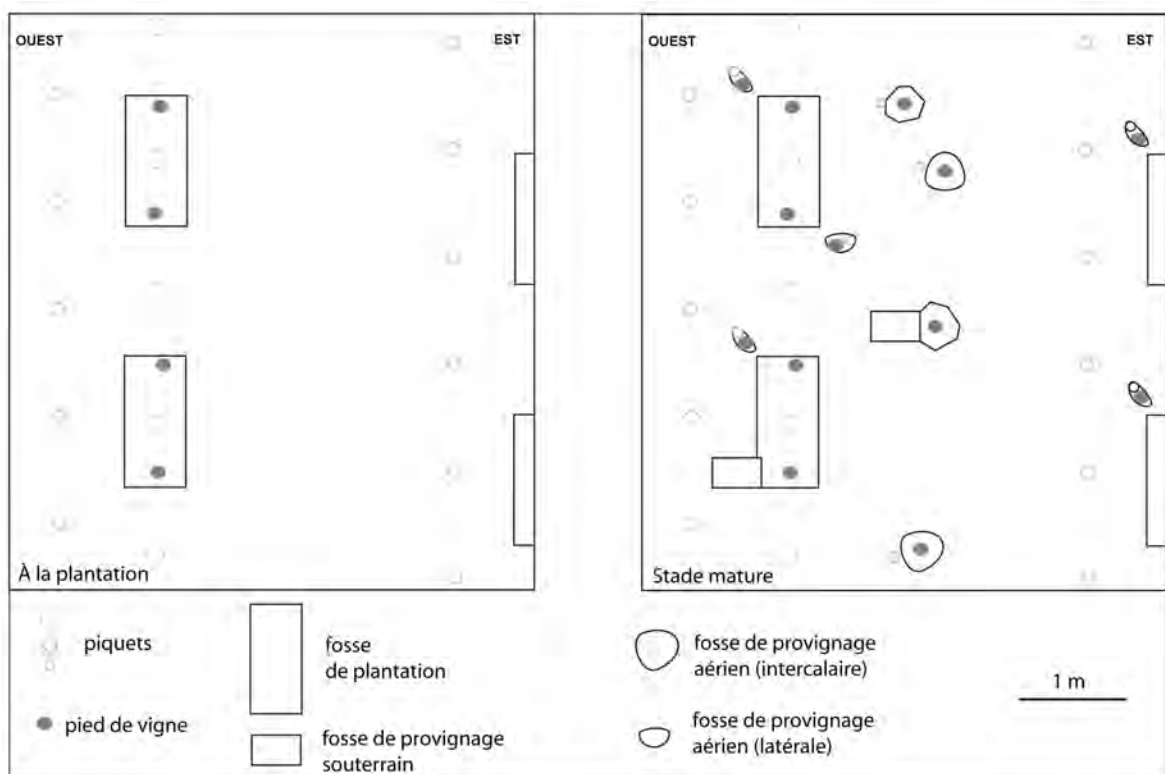


fig. 12 : Modèle stéréotypique des structures mises au jour sur le site de Gevrey-Chambertin (fouille INRAP, 2008) - Illustration extraite de GARCIA J.-P., 2010

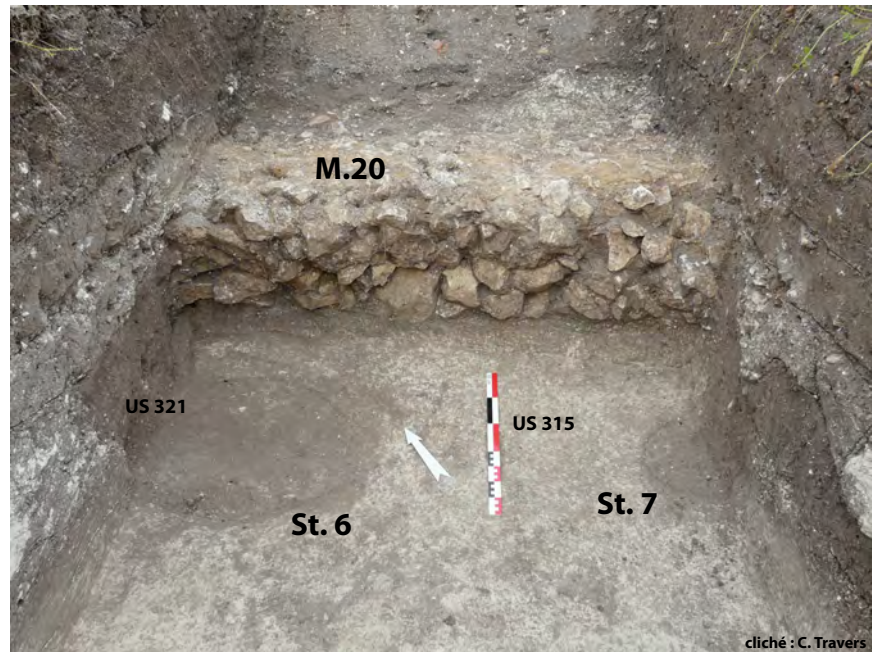


fig. 13 : Alignement de fosses (St. 6 et St. 7) mis au jour à l'extrémité nord du sondage S.V



fig. 14 : Alignement de fosses mis au jour par Laurence Tranoy du côté nord de l'esplanade



fig. 15 : Structure St 101 mise au jour par Laurence Tranoy en ZB9-2 (fouille de la Grande Avenue)

comblent l'excavation après son implantation. Le clou en fer retrouvé dans l'**US 321** est un argument supplémentaire en faveur de l'hypothèse d'un ouvrage en menuiserie.

La coupe S.I ouest (relevé nord) (**PL. X**) comporte vers 4 m une petite fosse, **St. 8**, située dans l'alignement des structures **St. 6** et **St. 7** (**PL. I et PL. II**). Bien que cette structure soit très arasée, on observe que la paroi est du creusement initial **US 370**, est verticale, alors que la paroi ouest, comme celle de la structure **St. 6** semble avoir été taillée en pente douce afin de faciliter la mise en place d'un poteau, dont les **US 69 et 72** seraient le négatif après extraction.

Il est intéressant de remarquer que les fonds des structures **St. 6** - repérée dans S.V - et **St. 8** - repérée dans S.I ouest, soit à une distance d'environ 165 m - sont à la même altitude de 16,40 m.

D'autre part l'axe des fosses repérées du côté sud et celui des fosses repérées du côté nord ne sont pas parallèles. Ils convergent vers l'est : à proximité du sanctuaire l'écartement entre les deux alignements fait environ 54 m, tandis qu'au niveau de la parcelle ZB22 (zone fouillée par Laurence Tranoy en 2012), celui-ci ne fait plus que 36 m (**PL. I**). Cette projection trapézoïdale n'est pas due au hasard et procède à coup sûr d'une intention.

Il semble donc qu'à l'état 1 la clôture de l'esplanade n'avait pas la même nature au nord et au sud. Au nord, les données de fouille suggèrent plutôt la présence d'un aménagement linéaire en bois constitué de poteaux implantés à intervalles réguliers (palissade ?), tandis qu'au sud, l'existence d'un alignement végétal, peut-être de la vigne, conduite ou non sur un support, est fortement pressentie. Ces deux types de clôture ne jouent pas le même rôle sur le plan fonctionnel et symbolique, et n'ont pas la même incidence sur la perception du paysage. L'une - la palissade en bois - forme un écran opaque servant à occulter

la vue et à empêcher les intrusions, l'autre - l'alignement végétal - constitue une limite ajourée, facilement franchissable, pouvant être dotée d'une fonction décorative, vivrière (en cas d'arbustes fruitiers), et/ou cultuelle (en cas de vigne).

Les données recueillies cette année ne permettent pas d'aller plus loin dans l'interprétation de ces fosses. Ces différentes hypothèses devront si possible être validées et enrichies par des recherches complémentaires.

Création d'une allée sablée le long du côté nord de l'esplanade

Lors des précédentes campagnes de fouille, Laurence Tranoy avait mis en évidence la présence d'une plateforme de « banche »²⁹ rapportée, épaisse de 0,20 à 0,25 m, surmontant les colluvions brunes de l'état 0 (« paléosol »), et qui était recouverte par des strates de sable de différentes couleurs³⁰ (**fig. 15**). Cette structure archéologique, attribuée à l'état 1 de la Grande Avenue, a été observée quasiment dans tous les sondages implantés au niveau de la limite nord de l'esplanade. Dans le rapport du PCR BaLiZ 2012³¹, nous proposons l'hypothèse d'un aménagement anthropique, composé d'une sous-couche de consolidation (radier) en fragments de substrat calcaire et d'un revêtement de surface en sable coquillier³² rechargé régulièrement, d'où son aspect stratifié résultant de l'alternance de fines couches de sable pur blanc-jaune (recharges) avec des couches de sable limoneux brunifié (occupation). Construite à l'état 1, cette allée sablée faisait environ 6 m de large

²⁹ Appellation vernaculaire du substrat crayeux sous-jacent.

³⁰ TRANOY L., 2011, p. 24

³¹ TRANOY L. et al., 2012, p. 34-75

³² Ce sable contient énormément de débris coquilliers fossiles (bioclastes). Il a sans doute été prélevé sur la plage de Barzan, au pied des falaises du Caillaud constituées de calcaire du Maestrichtien riche en Orbitoïdes et en débris divers de Bryozoaires, Polypiers, Annélides et fragments de Cidaridés (MARIONNAUD J.-M., DUBREUILH J., 1972).

(soit 20 pieds romains) et se prolongeait tout le long du côté nord de l'esplanade (**PL. I**). Elle est bordée côté nord par l'alignement de fosses interprété provisoirement comme le négatif d'une palissade en bois.

En 2013, cette allée sablée a été observée dans la partie nord des sondages S.II et S.V (**PL. II, St. 9**). La sous-couche de consolidation en calcaire rapporté apparaissant dans la coupe S.II ouest entre 48 m 50 et 54 m 50 (**PL. XII, US 201, 204, 230, 231**) et dans la coupe S.V ouest entre 5 et 11 m (**PL. XIII, US 299, 310, 311**), est très érodée et lacunaire. Seules ses bordures est et ouest, sans doute moins soumises aux piétinements, sont conservées. Les revêtements sableux de l'état 1 ont quant à eux disparu sous l'action de l'érosion. Mais il s'agit bien du même aménagement, plus ou moins bien conservé selon les secteurs. Dans S.I, un remaniement postérieur l'a fait complètement disparaître, mais ses matériaux de construction (sable coquillier, substrat calcaire) sont présents dans les niveaux de sol et couches de remblais observés aux abords et au-dessus de la structure **St. 8** arasée (**PL. X, US 58, 66, 68, 73...**).

Dans S.II, on voit que des remblais de nivellement ont été répandus afin de corriger la pente du terrain originel et ainsi offrir une assiette plus ou moins horizontale et surélevée à cette allée sablée (**PL. XII, US 159bis, 196, 200**). Cette dernière affectait toutefois une légère pente nord-sud qui permettait d'évacuer les eaux de pluie et d'éviter la formation de flaques. Du fait de ce nivellement, l'allée était donc légèrement en surplomb par rapport à la surface de l'esplanade qui descendait en pente douce vers le sud. La transition topographique entre les deux espaces était assurée par un talus formé de sédiments terreux rapportés tout le long de la bordure sud de l'allée. Ce petit talus a été observé dans S.II (**PL. XII, US 195, 197**), dans S.V (**PL. XIII, US 291, 296**) et dans

la coupe 6 étudiée lors de notre intervention en 2012³³ (**fig. 16, us 32 et 33**).

A l'opposé de ce talus, du côté nord, on voit dans la coupe S.V ouest (**PL. XIII**) que cette allée était implantée à environ 0,50 m de l'alignement de fosses formant la clôture nord de l'esplanade. A quoi servait cet espace volontairement laissé vacant ? Était-il végétalisé ? Nous l'ignorons comme nous ignorons quelle était la nature des sédiments de surface contemporains de l'état 1 à cet endroit. Ils ont été rabotés à l'état 2 (lors de la construction de M.20) et remplacés par des sédiments sableux (**US 316, 317**).

On peut s'interroger sur la fonction de cette allée. Sa conception soignée et sa position privilégiée en surplomb de l'esplanade renvoient forcément à un usage particulier. Laurence Tranoy l'a décapée en surface sur quelques mètres carrés dans la zone ZB9-2 (**PL. I**) et n'a pas véritablement observé de traces d'ornières. On suppose donc qu'il s'agissait d'une allée piétonne.

Deux canalisations globalement orientées nord-sud (**PL. I, St. 81 et St. 82**), installées dans la couche de consolidation calcaire de cette allée sablée, ont été reconnues dans le secteur du paléotalweg (zone ZB9-2 fouillée par Laurence Tranoy)³⁴. Elles sont constituées de deux lignes de blocs calcaires non taillés, espacées d'environ 0,25 m (**fig. 17**). Ces canalisations en pierre (non étanches) accueillaient certainement des conduites en bois. Datées de l'état 1 par chronologie relative, elles avaient certainement pour fonction d'assurer la protection de l'allée sablée contre les écoulements arrivant des parties hautes du site dans l'axe du paléotalweg. L'eau était probablement canalisée jusqu'à elles par un système d'égouts situés en amont, passait sous le revêtement sableux de l'allée, puis était évacuée à la surface de l'esplanade où elle continuait sa course vers le sud dans le fond du talweg.

³³ TRANOY L. et al., 2012

³⁴ TRANOY L., 2011, p. 24

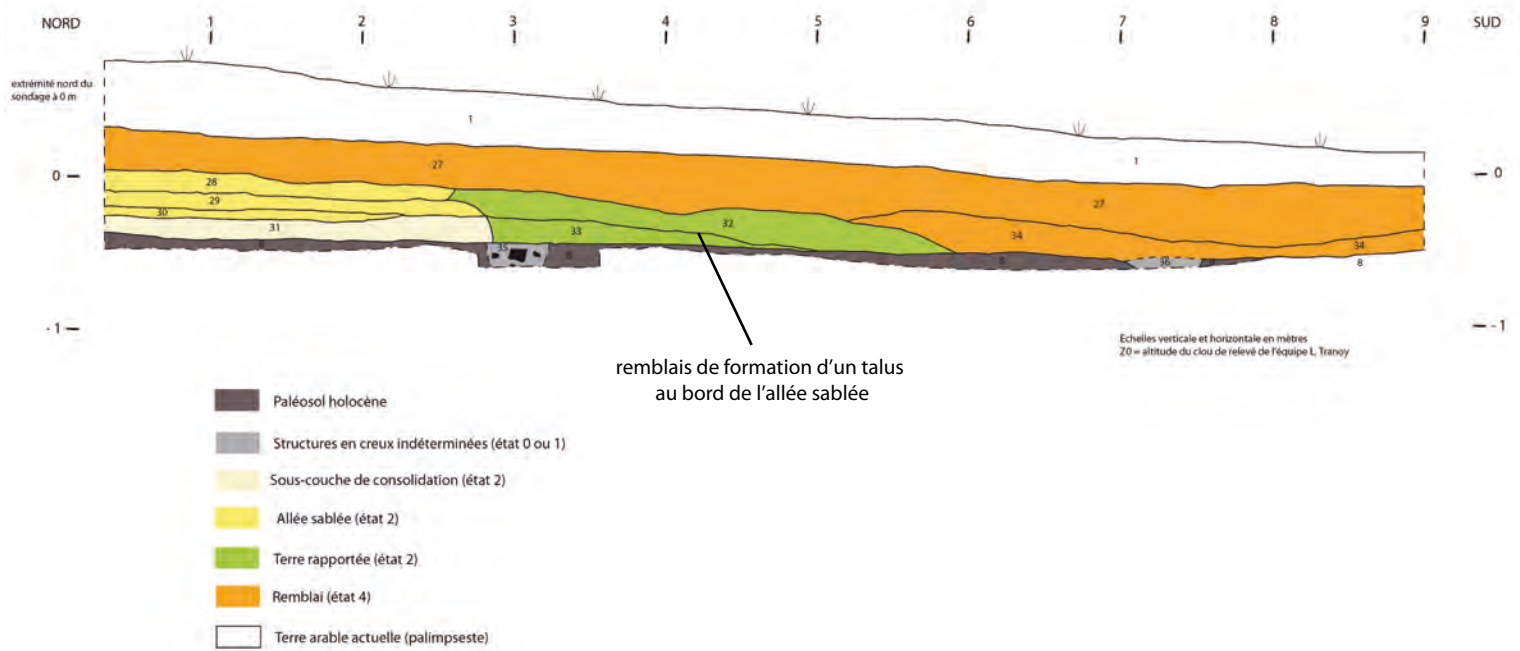


fig. 16 : Relevé stratigraphique de la coupe 16 relevée lors de notre intervention en 2012 (zone ZB22-4, fouille Laurence Tranoy)

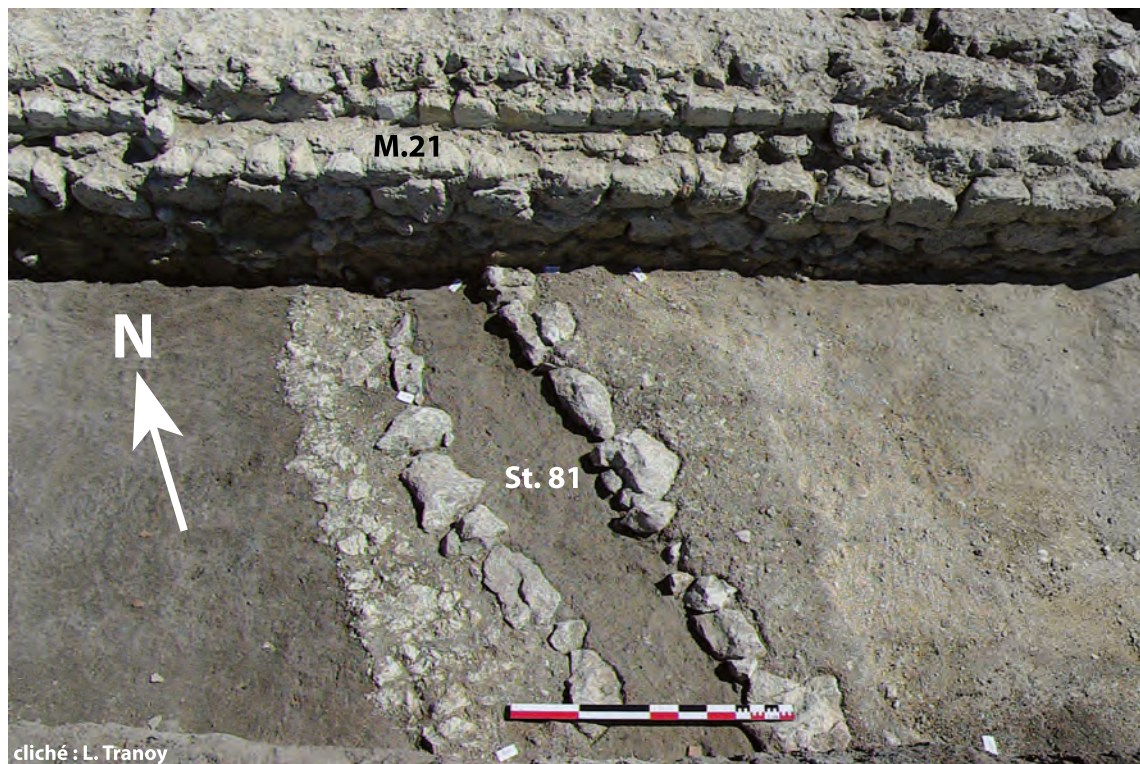


fig. 17 : Canalisation St 81 mise au jour par Laurence Tranoy en ZB9-2 (fouille de la Grande Avenue)

La couverture végétale

Aucune structure de plantation susceptible de signaler l'existence d'un aménagement paysager d'agrément à la surface de l'esplanade n'a été repérée.

L'analyse malacologique des niveaux de surface de l'état 1 et 2 (**PL. XIV, US 264, 267**) évoque un milieu « *hétérogène comprenant à la fois des pelouses sèches plus ou moins rases et discontinues, et des zones de végétation plus haute. Un couvert ligneux, arbustif ou arboré est peu envisageable* » (Frédéric Magnin). En revanche, la présence de buissons clairsemés n'est pas exclue (**Annexe n° 4**). Cet espace conservait donc un aspect relativement naturel. Le fait qu'il reste déboisé implique une fréquentation assez soutenue, de nature anthropique (piétinements) et/ou animale (pâturage).

La présence dans l'**US 267** de coquilles de *Cochlicella acuta* ayant une préférence pour les ambiances maritimes (pelouses sèches sur sol calcaire ou sableux), que l'on retrouve également en grande quantité au niveau du talus bordant l'allée sablée (**US 195**), s'explique par les apports anthropiques de sable coquillier répandus à la surface de l'allée de l'état 1. Tout indique que ce sable a été prélevé sur le littoral, probablement au pied des falaises du Caillaud.

L'**US 195 (PL. XII)**, est par ailleurs très riche en petites coquilles d'escargots³⁵. Outre les coquilles d'ambiance maritime dont la présence ici est clairement attribuable à un apport anthropique, on trouve une quantité non négligeable de *Trochulus hispidus*, indiquant une végétation plus haute et un milieu plus humide (**Annexe n° 4**). Ce talus était donc probablement végétalisé. Bien que nous n'ayons pas

repéré de structure comparable dans le sondage S.II³⁶, le profil surcreusé de l'**US 291 (PL. XIII)** pourrait laisser envisager la plantation d'un végétal ligneux et, par extrapolation (abusive ?), l'existence d'un alignement végétal ponctuant le bord de ce talus. Ces végétaux auraient eu un double objectif : décoratif, mais aussi fonctionnel, car leurs racines pouvaient stabiliser les sédiments rapportés sur lesquels ils étaient implantés.

Les aménagements périphériques

Les sondages réalisés en 2013 ont permis de recouper certains aménagements situés aux abords de l'esplanade. Bien que ceux-ci ne constituent pas le sujet de cette étude, nous avons tenu à analyser et à interpréter toutes les structures et unités stratigraphiques apparaissant dans les coupes.

Du côté sud, la voie **D2** de l'état 1 apparaît dans les coupes S.I ouest (**PL. X**), S.I est et S.II est (**PL. XI**), et S.II ouest (**PL. XII**). On distingue deux états successifs :

- Le premier état (état 1a), correspond au niveau de cailloux et de pierres calcaires roulés (usés ?) colmatés par une rare matrice limono-sableuse (**US 10, 28, 136**) recouvrant les remblais de nivellement évoqués précédemment. Dans la coupe S.II ouest, l'**US 143bis**, constituée de graviers et de cailloux roulés, se situe à un niveau inférieur à celui de l'**US 136**. S'agit-il d'une irrégularité de conception, d'un affaissement, ou bien d'un drain ? Il est difficile de trancher. Le caractère hydromorphe (taches grises) des sédiments qui l'encaissent (**US 143**), laisse penser que ce secteur était soumis à des engorgements. L'hypothèse d'un drain ne serait donc pas farfelue. Cependant, cet aménagement n'apparaît ni dans la coupe réciproque ni dans le sondage S.I. Peut-être n'était-il pas implanté parallèlement à la voie, mais de façon

³⁵ Cette abondance conforte l'hypothèse d'un sédiment rapporté, puisqu'aux coquilles initialement présentes, se rajoutent celles des escargots ayant colonisé le sédiment après son épandage dans le site secondaire.

³⁶ Il se peut que sans le vouloir nous ayons ciblé l'entraxe de deux plantations.

oblique, dans le sens de la pente. Dans ce cas nous n'avons pas pu le voir dans la coupe réciproque car les voies de l'état 1 n'ont pas été percées.

Dans la coupe S.I ouest (**PL. X**) où le radier de l'état 1a a pu être observé dans son intégralité, celui-ci fait 0,30 m d'épaisseur (soit 1 pied romain). Visiblement il ne se prolongeait pas jusqu'à l'alignement de fosses formant la limite sud de l'esplanade. Dans la coupe S.II ouest, on ne peut pas savoir car il a été raboté lors de travaux postérieurs, mais dans les coupes S.I est (**PL. XI**) et S.I ouest (**PL. X**), on voit qu'un espace d'environ 1,20 m de large (soit 4 pieds romains) a été ménagé entre la bande de roulement de **D2** et la clôture sud de l'esplanade. Cet intervalle a été recouvert par les mêmes sédiments riches en bioclastes (sable coquillier) que l'on trouve au-dessus et au nord des fosses **St. 2** et **St. 5** (**US 39, 168, 343, 350**), ce qui conforte l'hypothèse d'une limite perméable de type alignement végétal. Ces niveaux ont également été alimentés par les matériaux d'érosion des revêtements sableux successifs de **D2**, d'où la texture plus sableuse des **US 343 et 350**. Les couches de sable-limoneux de couleur variable allant du gris-jaune au gris-brun, formant des strates successives au-dessus de ce radier correspondent à l'occupation de **D2** qui semble avoir été rechargée régulièrement en sable blanc-jaune (**US 25, 26, 27, 135**).

- Le second état (état 1b), correspond à une rechapage du radier de **D2** à l'aide d'une couche de cailloux compactés de quelques centimètres d'épaisseur (**US 9, 298**). Ce nouveau radier est décalé d'environ 3 m vers le sud (soit 10 pieds romains) par rapport à celui aménagé à l'état 1a. Dans la coupe S.I ouest (**PL. X**), il semble que la surface de ce dernier a été recreusée vers 4 m 50 afin de créer un petit caniveau latéral³⁷. Cette voie était régulièrement recouverte d'un sable de couleur un peu plus rouille que celui utilisé à l'état 1a (**US 5, 18, 24, 123, 133, 134**).

Une monnaie (as d'Auguste) produite à Lyon en 7-3 av. J.-C., a été retrouvée à la surface du radier de l'état 1b (**PL. XII, US 298**). Au vu de son usure, Stéphane Gustave estime qu'elle a été utilisée pendant plusieurs dizaines d'années avant son abandon (**Annexe n° 2**). Les données céramologiques situant la fin de l'état 1 aux alentours des années 30 ap. J.-C., cette monnaie a pu être perdue juste avant la réfection de la voie à l'état 2.

De l'autre côté, au nord de l'esplanade, nous n'avons trouvé aucune trace de voie pouvant dater de l'état 1. Il semble que ce secteur était encore voué aux cultures, tout au moins au niveau des sondages S.I et S.II³⁸. Dans la coupe S.II ouest (**PL. XII**), l'**US 241**, interprétée comme un sol de « jardin », constitue le niveau de surface de ce secteur à la fin de l'état 1. A l'extrémité nord de la coupe S.I ouest (**PL. X**), la couche de sédiments limono-argileux brun foncé (**US 107**) contenant des charbons et des tessons de céramique protohistorique, très similaire à l'**US 241**, et recouverte par des remblais de l'état 2, peut elle aussi témoigner d'une occupation agricole à l'état 1. Lors des fouilles précédentes, une voie (ou aire de circulation) datée de l'état 1 avait été mise au jour dans les zones ZB9-3 et ZB9-4 situées à proximité du sanctuaire et des entrepôts³⁹ (**PL. I**). Celle-ci ne semble donc pas se prolonger vers l'est. L'urbanisation du site était sans doute encore partielle à l'état 1.

Les données topographiques

D'après les données mises au jour en 2013, hormis le talus aménagé au bord de l'allée sablée longeant le côté nord de l'esplanade, cette dernière n'a pas été remblayée massivement à l'état 1. Le paléotalweg était toujours présent dans le paysage formant une dépression que les aménageurs n'ont pas cherché à

³⁷ A moins qu'il ne s'agisse d'une ornière.

³⁸ Le sondage S.V ne se prolonge pas au-delà de M.20.

³⁹ TRANOY L., 2011, p. 23.

gommer. Les aménagements réalisés épousent le relief en cuvette originel. A l'ouest, près du sanctuaire (S.V), le niveau de surface de l'allée sablée se situe aux alentours de 17 m d'altitude. Dans la zone du paléotalweg (S.II) on le trouve à environ 15,60 m, et plus vers l'est (S.I), son altitude est estimée à environ 16,80 m. Du côté sud de l'esplanade, le niveau de circulation à proximité du sanctuaire (S.IV) se situait à environ 16 m d'altitude, dans la zone du paléotalweg (S.II) à 13,90 m, et plus à l'est (S.I), à 14,70 m.

L'érosion était toujours très active. En témoignent les couches de sédiments argileux bruns très riches en sable coquillier (bioclastes) et en fragments calcaires, que l'on retrouve à la surface des colluvions de l'état 0, soit de façon résiduelle vers le centre de l'esplanade, soit accumulées en strates superposées près de D2. Ces sédiments ont été observés dans S.I (**PL. X et XI, US 39, 39bis, 41, 42, 342a, 342b, 343, 350**), S.II (**PL. XI et XII, US 163, 165, 167, 168, 170, 174, 189, 192**), et dans S.IV (**PL. XIV, US 263, 264, 267, 272**). L'analyse micromorphologique des **US 163, 170, et 264**, montre qu'ils se sont formés par accumulation progressive sous l'effet d'apports naturels par colluvionnement ou ruissellement (**Annexe n° 5**). D'un point de vue chrono-stratigraphique cette accrétion a débuté à l'état 1 et s'est poursuivie à l'état 2, soit de la fin du I^{er} siècle avant J.-C. au début du II^e siècle après J.-C. Dès lors, le parallèle est flagrant entre la présence de sable bioclastique et de fragments calcaires présente dans ces couches de colluvions et l'usure de l'allée sablée fondée sur du calcaire située en haut de pente. Le matériel céramique retrouvé dans ces niveaux est peu abondant et ne remonte pas au-delà d'un *terminus post quem* situé en 20 av. J.-C. (**Annexe n° 1**).

IV- L'ESPLANADE A L'ETAT 2

A l'état 2, situé, d'après la chronologie de la Grande Avenue⁴⁰, approximativement entre 30 et 150 après J.-C., cette esplanade est pérennisée dans ses limites spatiales et dans ses fonctions. Son état de surface varie peu entre l'état 1 et l'état 2, en revanche la nature de ses clôtures nord et sud est totalement revue.

Les travaux préliminaires

Les éléments qui prenaient place dans les fosses observées le long des côtés nord et sud de l'esplanade sont manifestement supprimés. Dans la coupe S.I est (**PL. XI**), cet événement n'apparaît pas de façon claire, mais dans les coupes S.I ouest (relevé nord) et S.V ouest (**PL. X et XIII**), les fosses **St. 6** et **St. 8** dont la partie supérieure a été tronquée, sont scellées sous des apports attribués à l'état 2. Dans la zone ZB9-6 (**PL. I**), Laurence Tranoy a par ailleurs observé que les fosses de l'alignement sud (St. 90 et St. 91) étaient scellées par la fondation du mur **M.80**⁴¹ (**fig. 18**).

Dans la coupe S.I ouest (relevé nord), on observe que la fondation du mur **M.20** (**PL. X, US 76**) est installée dans un remblai constitué de couches successives de sédiments répandues probablement après le rabotage des aménagements de l'état 1. Ce remblai, que l'on observe au nord et au sud de **M.20**, a permis de surélever le niveau de circulation d'au moins 0,20 m par rapport à celui de l'état 1 et de rétablir une certaine horizontalité pour l'implantation des futures surfaces de circulation (allée sablée côté sud et voie D1 côté nord). Ce remblai est constitué en partie des sédiments hérités des structures rabotées de l'état 1 (sable coquillier et calcaire rapporté de l'allée sablée état 1) (**US 53, 54, 55, 56, 57, 58, 66, 68, 71, 73, 78, 79, 80, 81, 82, 87, 88, 89, 106, 289**).

⁴⁰ TRANOY L. et al., 2012

⁴¹ TRANOY L., 2011, p. 25-26

De nouvelles limites maçonnées

Suite à ces travaux préliminaires, des maçonneries, **M.20** au nord et **M.80** au sud, sont construites en remplacement des anciennes limites de l'esplanade. Celles-ci n'adoptent pas tout à fait le même axe que ces dernières. En effet, **M.20** est décalé d'environ 0,50 m vers le nord par rapport à l'ancien alignement de fosses. Il est en revanche parfaitement parallèle à ce dernier (**PL. I et PL. II**). Ce n'est pas le cas de **M.80**, dont l'axe a été pivoté de quelques degrés vers le sud par rapport à celui de l'ancien alignement, ce qui explique que dans la coupe S.I est, la tranchée de récupération du mur **M.80** (**PL. XI, US 33/34**) se trouve à 0,50 m de la fosse **St. 2**, dans la coupe S.II ouest (**PL. XII**) la distance entre la fosse **St. 5** et le mur **M.80** fait un peu moins de 0,40 m, et que, plus à l'ouest, dans la zone 6 fouillée par Laurence Tranoy, ce même mur recouvrirait partiellement les fosses de l'état 1. Malgré ce pivotement, la forme trapézoïdale de l'esplanade n'est pas remise en cause.

La maçonnerie de **M.80**, déjà décrite par Laurence Tranoy⁴², n'a pu être observée que dans la coupe S.II ouest⁴³ (**fig. 19**). Elle est construite en tranchée étroite (**PL. XII, US 372**). Son élévation (**US 153**) est constituée d'un blocage interne et de deux parements de petits moellons calcaires équarris (environ 0,20 x 0,10 m) liés avec un mortier à la chaux de couleur beige incluant du sable grossier et des graviers millimétriques à centimétriques roulés (petits galets calcaires et siliceux). D'après les observations de Laurence Tranoy, les joints des deux parements étaient tirés au fer et recouverts en surface d'un mortier plus fin de couleur blanche⁴⁴. Cette élévation est conservée sur une hauteur maximale de 0,80 m et fait 0,40 m de large. Le massif de fondation (**US 154**) est légèrement débordant et fait environ 0,50 m de large. Il est constitué de pierres

non équarries liées avec un mortier similaire à celui utilisé pour l'élévation. La faible hauteur de cette fondation - entre 0,20 et 0,40 m - indique que l'élévation qui la surmontait devait guère être plus haute que ce qui en est conservé aujourd'hui. On peut véritablement parler de muret et proposer une éventuelle restitution à 3 pieds romains de hauteur (soit environ 0,90 m). Les deux petites couches sableuses contenant des fragments de mortier type **US 153**, surmontant les ressauts de fondation de part et d'autre de l'élévation de **M.80**, correspondent au niveau d'achèvement du chantier de construction du mur (**US 141bis, 162**).

Laurence Tranoy a retrouvé deux chaperons hémisphériques gisant le long de ce muret dans un remblai de l'état 4 (**fig. 20**). Elle suppose qu'ils couronnaient **M.80**⁴⁵. Cependant nous notons que leur base fait 0,60 m de large, alors que celle de **M.80** ne fait que 0,40 m. A moins d'imaginer qu'ils étaient débordants, ces chaperons proviennent certainement d'une autre construction. En tout cas ils appartiennent au programme architectural des bâtiments « publics » de l'état 2. En effet, à cette époque, le mur de péribole du sanctuaire était lui aussi couronné de chaperons hémisphériques.

La maçonnerie du mur **M.20**, elle aussi déjà décrite par Laurence Tranoy⁴⁶, a été observée dans les sondages S.I, S.II et S.V (**fig. 21**). Dans la coupe S.I ouest (relevé nord) et S.V ouest (**PL. X et XIV**) ne subsiste que sa fondation (**US 76 et US 325**). Celle-ci est constituée de blocs calcaires non équarris jetés en vrac dans une tranchée étroite (**US 374, 375, 376**) et liés avec un mortier identique à celui utilisé pour **M.80**. Dans la coupe S.II ouest (**PL. XII**) l'élévation de **M.20** est conservée sur une trentaine de centimètres de hauteur (**US 235**) et fait 0,45 m de large. Sa fondation fait 0,70 m de large et forme deux ressauts latéraux de 0,10 m et 0,15 m de large. Ces derniers sont surmontés par de petites couches de sédiments contenant des fragments de

⁴² TRANOY L., 2011, p. 45

⁴³ Dans S.II coupe est et dans S.I, elle a été récupérée, et dans S.IV, elle se trouve a priori sous la route.

⁴⁴ TRANOY L., 2011, p. 46

⁴⁵ TRANOY L., 2011, p. 46

⁴⁶ TRANOY L., 2011, p. 45

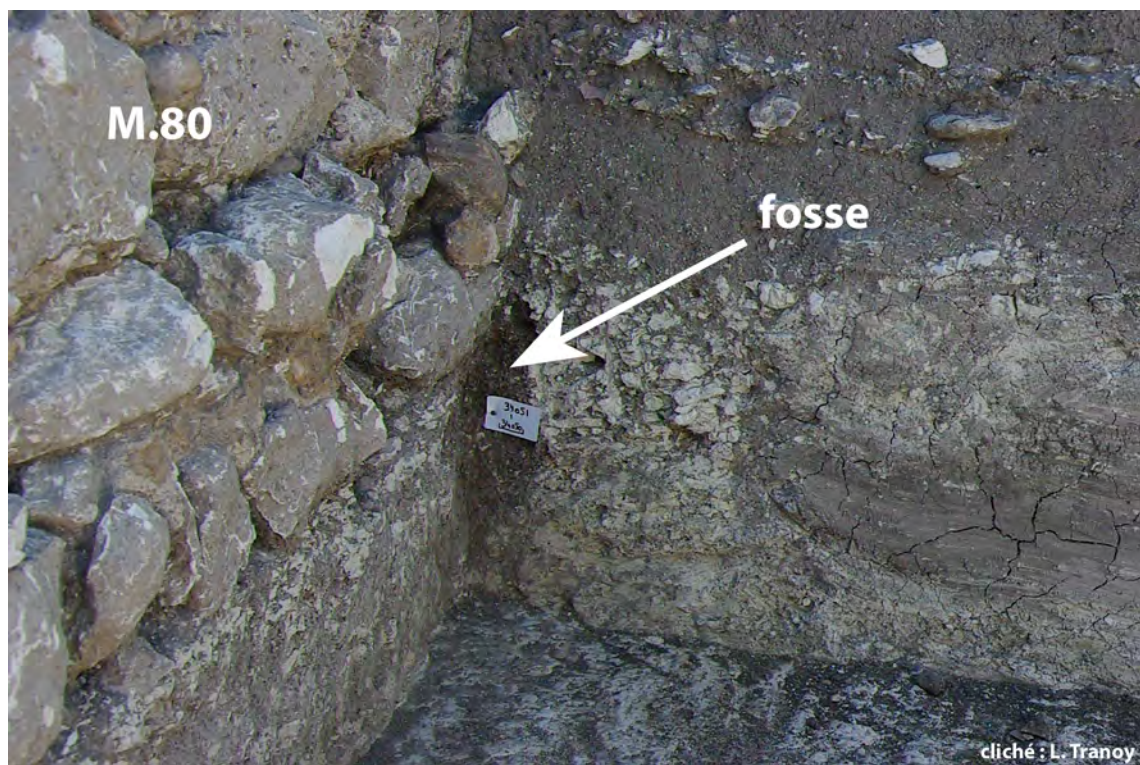


fig. 18 : Fosse de l'état 1 scellée par M.80 mise au jour par Laurence Tranoy en ZB9-6 (fouille de la Grande Avenue)

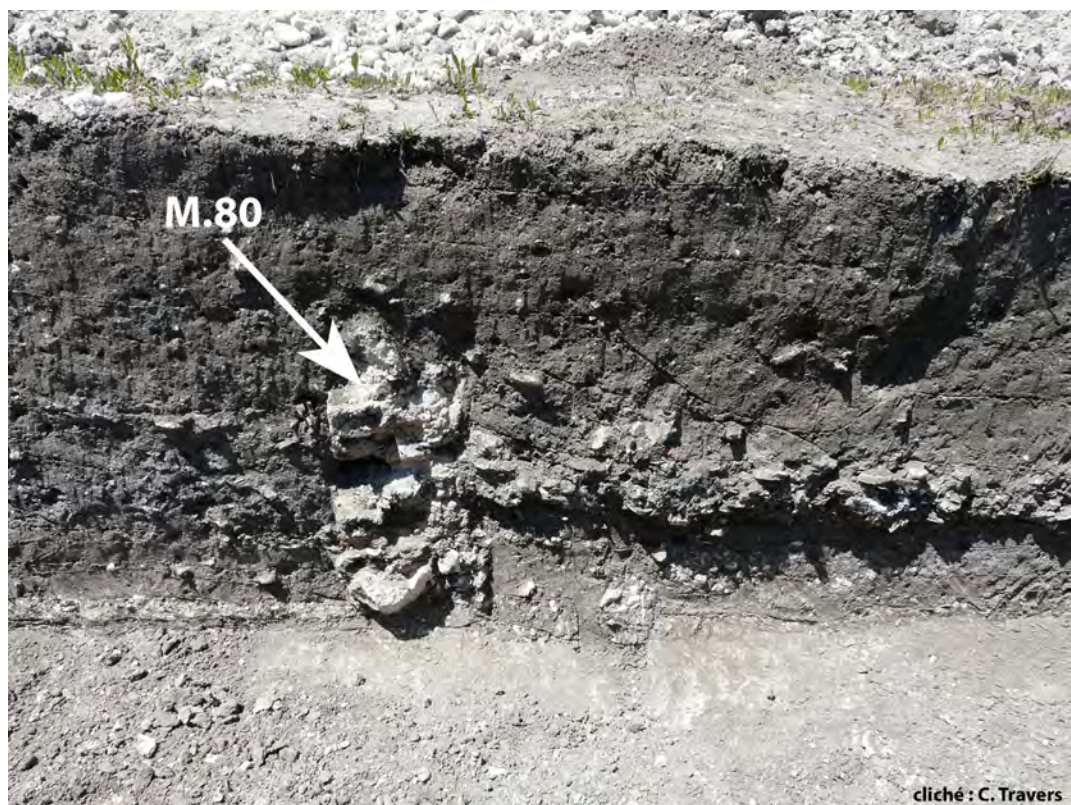


fig. 19 : Mur M.80 mis au jour dans la coupe ouest du sondage S.II



fig. 20 : Chaperons de mur mis au jour par Laurence Tranoy en ZB9-6 (fouille de la Grande Avenue)



fig. 21 : Mur M.20 mis au jour à l'extrémité nord du sondage S.V

mortier et des éclats de calcaire de construction (**US 227, 240**) qui correspondent au niveau d'achèvement du chantier de construction de **M.20**.

Stratigraphiquement synchrones et réalisées avec un mortier identique, les maçonneries **M.20** et **M.80** sont selon toute logique contemporaines entre elles. Le massif de fondation de **M.20** semble cependant légèrement plus imposant que celui de **M.80** et pourrait signifier qu'à l'état 2, l'esplanade était bordée par un mur un peu plus élevé du côté nord. S'il était confirmé⁴⁷, ce choix fonctionnel et esthétique d'un muret au sud et d'un mur un peu plus haut au nord, s'inscrirait dans la continuité du parti d'aménagement de l'état 1 : une limite sud transparente, ouverte sur le paysage environnant, et une limite nord opaque, tournant le dos aux aménagements situés dans la partie nord de la ville.

Une monnaie (as de Claude) produite à Rome en 41-42 après J.-C., a été retrouvée dans la fondation de **M.80** (**US 154**). Selon Stéphane Gustave, son usure indique qu'elle a été utilisée pendant plusieurs dizaines d'années avant son dépôt (**Annexe n° 2**). Les données céramologiques situant le début de l'état 2 aux alentours des années 30 après J.-C., la présence de cette monnaie pourrait indiquer que le mur **M.80** n'a été construit qu'au cours de la seconde moitié du I^{er} siècle après J.-C., lors de l'état 2b (70-110 après J.-C.) de la chronologie de la Grande Avenue définie par Laurence Tranoy.

Les aménagements à la surface de l'esplanade

Du côté nord, l'allée sablée de l'état 1 est pérennisée. Les coupes S.II ouest (**PL. XII**) et S.V ouest (**PL. XIII**) font apparaître que cette allée, très érodée, a simplement été rechargée en sable sur une épaisseur

oscillant entre 0,10 et 0,20 m (**US 202, 203, 205, 208, 209, 210, 211, 228, 229, 297, 308, 309**). Les aménageurs n'ont pas jugé nécessaire de refaire une sous-couche de consolidation. Cette opération est intervenue après la construction de **M.20**. En effet, dans la coupe S.V ouest, on constate que les sédiments sableux (**US 316, 317**) recouvrant le niveau arasé de la fosse **St. 6** et ayant permis d'étendre l'emprise de l'allée sablée jusqu'à la nouvelle limite décalée vers le nord, recouvrent le ressaut de fondation de **M.20**. Le talus aménagé faisant la liaison topographique entre cette allée nivelée et la surface inclinée de l'esplanade est conservé.

Pour la partie sud de l'esplanade, on constate que le petit niveau de chantier **US 162** observé au nord de **M.80** dans la coupe S.II ouest (**PL. XII**), est scellé par une couche de bonne terre constituée de sédiments limono-sablo-argileux brun foncé mêlés à du sable coquillier en plus ou moins grande quantité (**US 161, 176, 177**). L'analyse micromorphologique (**Annexe n° 5**) ne permet pas de trancher entre l'hypothèse d'un sédiment formé, comme les colluvions de l'état 1, par accrétion naturelle, et l'hypothèse d'un apport massif, donc volontaire, destiné par exemple à niveler la partie basse de l'esplanade. La présence de sable coquillier, provenant de toute évidence de l'érosion de l'allée sablée située en amont, et les probables écoulements hydriques superficiels relevés par l'analyse micromorphologique (**Annexe n° 5**), nous font plutôt pencher pour la première hypothèse. Le fait que cette couche n'ait pas été observée dans les autres sondages conforterait également cette hypothèse. En effet, le sondage S.II se trouvant dans l'axe du paléotalweg, il est normal d'y trouver une épaisseur plus importante de sédiments (piégés). De plus, cette couche ne s'étend pas au-delà de 25 m, ce qui était déjà le cas des colluvions de l'état 1 concentrées dans la partie basse de l'esplanade.

Dans tous les cas, ce niveau a été fréquenté par l'homme et constituait la

⁴⁷ Un travail de récolement des données mises au jour à ce sujet depuis le début des fouilles de la Grande Avenue sera effectué au moment de la publication.

surface de l'esplanade à l'état 2⁴⁸. L'**US 161** a livré quelques tessons de céramique (TPQ = 50 avant J.-C.) (**Annexe n° 1**). A l'échelle microscopique Carole Vissac y voit aussi la présence de charbons et de fragments d'os hétérométriques, ce qui pour elle est l'indice d'« un contexte anthropisé lié à la fréquentation ou à des apports. » (**Annexe n° 5**). L'**US 176** contient quant à elle des os, des fragments de terre cuite architecturale, et six tessons de céramique, dont le *terminus post quem*, 40 après J.-C., est très proche de celui de la monnaie retrouvée au sein de la fondation de **M.80**.

Le fossé **St.10**, recoupant ce niveau vers 25 m (**PL. II et XII, US 373**), aurait donc été creusé à l'état 2 mais dans un second temps, sans doute pour régler les problèmes d'humidité qui régnaient dans ce secteur. On ne le retrouve pas plus à l'est dans le sondage S.I. Creusé dans le calcaire sous-jacent, ce fossé fait 0,74 m de profondeur, son fond est plat et fait 0,40 m de large, ses parois sont évasées et parfaitement symétriques, et la largeur de son ouverture est de 1,66 m (**fig. 22**). Contre toute attente, il n'est pas situé dans l'axe longitudinal de l'esplanade, ce qui semblait pourtant être le cas du fossé mis au jour par Laurence Tranoy à l'ouest du paléotalweg (**PL. I, St 99**). Il ne participe donc pas d'une volonté de composition orthonormée. Nous ignorons où et de quelle manière ce fossé commence et se termine, mais nous supposons qu'il servait à intercepter les écoulements arrivant du nord et de l'est, et à les évacuer dans le fond du paléotalweg. Il pourrait être contemporain du fossé découvert par Laurence Tranoy, dont d'ailleurs nous n'avons pas retrouvé le prolongement dans le sondage S.III (**PL. XIII**), et qui devait assurer la même fonction, mais du côté ouest du paléotalweg.

Les sédiments de comblement de ce fossé ont donné lieu à des prélèvements palynologiques, malacologiques, et micromorphologiques. Pour Carole Vissac,

« une première phase correspondrait, à la base, à un colmatage progressif pénécontemporain du fonctionnement du fossé (**US 183**). Le fond de la structure est ainsi marqué par des ruissellements qui s'écoulent sur les parois. L'érosion et le démantèlement des parois calcaires nues du fossé caractérisent la deuxième phase (**US 181, 182**). La phase suivante correspond à une période d'abandon et au remplissage plus progressif toujours alimenté par les bords du fossé mais aussi marqué par le développement de l'activité biologique dans des niveaux plus humifères (**US 180**). Cette phase évolue sous des conditions plus stables en lien avec le comblement terminal du fossé (**US 178, 179**). » (**Annexe n° 5**). L'**US 180** contient davantage de bioclastes épars dans la matrice, et présente des traits caractéristiques d'apports hydriques, voire boueux. Ces bioclastes (fragments de coquillages fossiles) proviennent de l'érosion de l'allée sablée située en amont, toujours en activité à l'état 2. Ainsi grâce à ce fossé, au lieu de s'accumuler le long de la limite sud de l'esplanade, les apports hydriques et solides provenant de la partie amont de l'esplanade étaient interceptés à mi-pente et évacués latéralement vers le fond du paléotalweg. Ces sédiments se sont déposés à partir du moment où on a cessé d'entretenir la structure par des curages réguliers (fin de l'état 2).

L'un des bords de ce fossé a visiblement subi une érosion plus importante - piétinements et/ou écoulements hydriques - dont témoignent les deux entailles observées seulement du côté nord. Celles-ci sont colmatées avec un sédiment argileux brun foncé contenant des petites coquilles d'escargots (**US 184, 185, 186**). Ces caractères sont indicateurs de la présence de végétation.

Paradoxalement, le prélèvement malacologique effectué dans le comblement de ce fossé (**US 180**), est pauvre en coquilles et ne contient pas d'espèce aquatique ou semi-aquatique. Il faut en déduire que cette structure n'a jamais été soumise à des engorgements prolongés - ce que confirme l'analyse

⁴⁸ Il est en effet scellé par des remblais de l'état 4.



fig. 22 : Fossé St. 10 mis au jour dans le sondage S.II

micromorphologique qui observe des variations du degré d'humidité, mais aucun signe de décantation ou d'hydromorphie.

Les quatre tessons de céramique commune retrouvés dans le comblement inférieur de ce fossé (**US 183**) n'ont pas pu être identifiés. Cécile Batigne-Vallet indique un *terminus post quem* situé par défaut en 50 avant J.-C. (**Annexe n° 1**). Ils ne nous apprennent donc rien d'un point de vue chronologique.

La couverture végétale

Pour la partie sud de l'esplanade, l'analyse micromorphologique de l'**US 161 (Annexe n° 5)** évoque un sédiment brassé par l'activité biologique - donc colonisé par de la végétation - dans un contexte humide. Ces résultats sont confortés par l'analyse malacologique (**Annexe n° 4**) selon laquelle l'**US 161** pourrait avoir été occupée par une « pelouse sèche à faiblement humide ».

L'assemblage malacologique retrouvé dans le comblement intermédiaire du fossé **St. 10 (US 180)** constitué par les apports hydriques et solides provenant de la partie nord de l'esplanade, pourrait en partie refléter la nature de la végétation qui poussait en amont. Les deux espèces dominantes sont caractéristiques des pelouses sèches discontinues (**Annexe n° 4**). Or cet aspect « écorché » avait déjà été évoqué pour l'état 1, et pourrait traduire un contexte piétiné ou pâturé. Ainsi il semblerait que la couverture végétale de l'esplanade, ou du moins la nature de son occupation, aient peu varié entre l'état 1 et l'état 2.

En revanche, les coquilles retrouvées dans le comblement terminal de ce même fossé (**US 179**) évoquent une pelouse moins discontinue. La présence de cette végétation un peu plus dense devait certainement se limiter à la zone du fossé où devait fatalement régner une certaine humidité.

Les aménagements périphériques

Dans le sondage S.II, on constate que le bas-côté de D2 a été curé au tout début de l'état 2. En témoigne le creusement observé dans la coupe S.II ouest (**PL. XII, US 371**) qui part du sommet de l'**US 134** et qui retaille toute la largeur du bas-côté sur 0,30 m d'épaisseur. A l'état 1 nous avons observé que cet endroit était soumis à des engorgements. Ce curage avait peut-être comme objectif d'assainir le bas-côté de **D2** avant l'implantation de **M.80**. Des apports de nature sableuse ont ensuite permis de remettre le bas-côté à niveau (**PL. XII, US 140, 141, 142, 147, 147bis, 148, et PL. XI, US 362, 363**).

Les coupes S.I et S.II ouest (**PL. X, XI et XII**) montrent que le radier de la voie **D2** a été rechapé au moins trois fois au cours de l'état 2 (**US 8/122, 7/119, 6/117/129**). Ces couches compactées de graviers centimétriques et de cailloux roulés, sont intercalées et bordées de couches de sédiments sableux à sablo-limoneux jaun-gris à brun-rouille, qui correspondent à l'occupation de ces différents niveaux de voie et de leur bas-côté (**US 13, 14, 15, 16, 17, 19, 19bis, 20, 21, 22, 23, 116, 118, 120, 121, 127, 128, 130, 131, 132, 137, 151**). Ce bas-côté servait régulièrement de dépotoir. En témoignent les couches de sédiments cendreux et charbonneux contenant du matériel anthropique - os, céramique, coquillages - que l'on retrouve aussi bien dans S.II que dans S.I (**PL. X, US 19bis, 20, 22, 23, PL. XII, US 138, 139, 149, 150, 254, 255, et PL. XI, US 360**). Dans la coupe S.II ouest (**PL. XII**), ces dépôts détritiques charbonneux scellent l'**US 141bis** et viennent s'appuyer contre l'élévation de **M.80**.

Nous notons qu'au fur et à mesure de ces rechapés, l'altitude de la voie **D2** ne cesse d'augmenter, atteignant quasiment le sommet de **M.80** à la fin de l'état 2, et que l'emprise de sa bande de roulement a tendance à se déplacer vers le sud.

Côté nord, au-delà de **M.20**, le sol est surhaussé à l'aide de remblais. Nous avons

déjà évoqué ceux observés dans le sondage S.I, répandus avant la construction de **M.20 (PL. X, US 53, 54, 55, 56, 57, 58, 66, 68, 71, 73, 78, 79, 80, 81, 82, 87, 88, 89, 106, 289)**. Il y a aussi ceux observés dans le sondage S.II, qui ont été répandus après la construction de **M.20** et uniquement du côté nord. Ces sédiments sablo-limoneux jaune-brun à brun-jaune contiennent beaucoup de matériel anthropique détritique : os, charbons, coquillages, fragments de terre cuite architecturale, tessons de céramique (TPQ = 15 après J.-C.) (**PL. XII, US 238, 239**). Ils ont permis d'atteindre le niveau escompté pour l'implantation de la voie **D1** et d'offrir à cette dernière une assiette relativement plane.

La voie **D1** (déjà décrite par Laurence Tranoy) n'a pu être observée que dans la coupe S.I ouest (relevé nord) (**fig. 23**). Son radier est implanté à environ 4,50 m de **M.20 (PL. X, US 90, 105)** et a été rechapée deux fois au cours de l'état 2 (**US 91, 101, 103**). On distingue les couches d'occupation de sa bande de roulement (**US 90bis, 92**) ainsi que les sédiments sablo-limoneux de couleur brun-jaune de ses deux bas-côtés (**US 85, 86, 104**). Ces sédiments hétérogènes proviennent de la terre rapportée par les semelles des passants mélangée avec le sable coquillier rejeté sur le côté depuis la surface de la voie. La bande de roulement de cette voie faisait environ 6 m de large, soit exactement 20 pieds romains.

Les données topographiques

La topographie de la surface de l'esplanade a peu varié entre l'état 1 et l'état 2. Pour la partie sud on relève des altitudes très similaires à celles notées à l'état 1 : 16 m au niveau de S.IV (près du sanctuaire), 14,10 m au niveau de S.II, et 14,70 m au niveau de S.I. Donc le niveau de surface de l'esplanade n'a varié que dans le secteur du paléotalweg, où l'accrétion sédimentaire était plus active. A cet endroit, le niveau s'est exhaussé naturellement de 0,20 m par rapport à l'état 1.

L'altitude de l'allée sablée établie le long du côté nord de l'esplanade reste la même qu'à l'état 1 en S.V et en S.II. En revanche, plus à l'est, au niveau du sondage S.I, une opération de nivellement, intervenue avant la construction de **M.20** a permis d'exhausser le niveau de circulation au sud comme au nord de **M.20**. Il est difficile de savoir de combien, car aussi bien l'allée sablée de l'état 1 que celle de l'état 2, ont été rabotées. On estime cet exhaussement à au moins 0,20 m.

Pour ce qui est des clôtures nord et sud de l'esplanade, on constate que la base de l'élévation du mur **M.20** est à la même altitude de 17 m en S.V et en S.I. Par contre, au niveau du paléotalweg, en S.II, elle se situe à 15,60 m. Quant à la base de l'élévation de **M.80**, elle se trouve à 13,90 m d'altitude en S.II et à 14,60 m en S.I. Ainsi, à l'état 2, le paléotalweg est toujours présent dans le paysage, et les limites maçonnées de l'esplanade épousent les irrégularités du relief naturel.

V- L'ESPLANADE A L'ETAT 4⁴⁹

Une nouvelle étape est franchie lorsque cet espace trapézoïdal, toujours vierge de construction, est agrémenté d'un portique⁵⁰ à exèdres s'étendant sur 500 m de long en lieu et place du mur **M.20** et de l'ancienne allée sablée **St. 9 (PL. I et II)**. Cette évolution, intervenue au cours de la seconde moitié du IIe siècle après J.-C., voire au début du IIIe siècle⁵¹, fait écho à la monumentalisation du péribole du

⁴⁹ L'état 3 de la Grande Avenue défini par Laurence Tranoy dans les précédents rapports n'est plus considéré comme un état à part entière. Il constitue une étape du chantier ayant conduit à l'état 4.

⁵⁰ Laurence Tranoy préfère employer le terme grec « *stoa* » qui désigne un portique isolé, indépendant de toute autre structure architecturale.

⁵¹ D'après les données céramologiques mises au jour en 2012.

sanctuaire⁵² effectuée entre 110 et 150 après J.-C. L'opération archéologique de 2013 a permis de dévoiler une partie des étapes de ce vaste chantier de revalorisation urbaine.

Nivèlement de l'esplanade

D'après nos observations, les travaux réalisés au niveau de l'esplanade ont commencé par le côté sud.

Dans un premier temps, un remblai constitué essentiellement de tessons de céramique, mais contenant également des blocs calcaires, des coquilles d'huîtres, des os, mais aussi divers rebuts de construction ou de destruction (mortier, déchets de taille) est répandu à la surface de l'esplanade, le long de **M.80 (fig. 24)**. On retrouve cette couche dans tous les sondages⁵³ (**US 38, 38bis, 157, 160, 175, 260, 261, 262**), on peut donc penser que son épandage procède d'une véritable intention de la part des aménageurs de l'état 4. Dans nos sondages, son épaisseur à proximité de **M.80** fait autour de 0,40 m, puis celle-ci décroît de façon régulière jusqu'à son extrémité nord. Son extension est en revanche assez variable : dans S.I ouest (**PL. X, US 38, 38bis**) on l'observe sur 5,50 m de large, alors que dans la face réciproque (**PL. XI**) elle fait 3,50 m, et que dans les sondage S.II (**PL. XI et XII, US 157, 160, 175**) et S.IV (**PL. XIV, US 260, 261, 262**) elle fait autour de 10 m de large. Selon nous il s'agit d'un remblai drainant destiné à évacuer latéralement - vers l'axe du paléotalweg collecteur - les eaux d'infiltration arrivant du nord et ainsi éviter qu'elles ne stagnent dans la zone basse de l'esplanade. En effet, la maçonnerie de **M.80**, dont on voit dans S.II ouest (**PL. XII**) qu'elle a été légèrement dégradée⁵⁴, n'a pas été récupérée. Les aménageurs de l'état 4 ont choisi de laisser ce muret en

place et de simplement le faire disparaître du paysage en le noyant sous des remblais. Sans cette sous-couche drainante, les eaux d'infiltration allaient s'accumuler contre sa face nord et occasionner des problèmes d'engorgement à la surface de la partie basse de l'esplanade. Ainsi cet aménagement n'a rien d'anecdotique et témoigne même d'une réelle prise en compte des questions d'assainissement dans la conception des infrastructures urbaines de l'état 4. Le matériel céramique qu'il contient est uniquement résiduel (TPQ = 70 après J.-C.).

Par la suite un apport massif de remblais a permis de niveler le bas-côté de **D2** aux endroits où cela était nécessaire (dans S.II) et de surélever le niveau général de l'esplanade. Ces remblais ont été observés dans tous les sondages, excepté dans le sondage S.III et dans la partie médiane du sondage S.I où les travaux agricoles postérieurs les ont probablement incorporés à la couche d'humus superficielle (palimpseste). Il s'agit de sédiments terreux anthropisés, de texture équilibrée limono-sablo-argileuse et dont la couleur varie du brun au brun foncé (**PL. X, US 37 ; PL. XII, US 152, 155, 158, 159, 191 ; PL. XIV, US 258, 259 ; PL. XV, US 332, 338, 339**).

Les remblais que l'on retrouve à la surface de l'ancienne allée sablée dans la coupe S.II ouest, ont été répandus dans un second temps, après la construction de **M.21** contre la fondation duquel ils s'appuient côté nord (**PL. XII, US 194, 194bis, 207, 212, 213**).

Suppression du mur M.20, construction d'un portique monumental, et nivèlement

Du côté nord de l'esplanade, l'élévation de **M.20**, qui gênait la mise en oeuvre du nouveau projet, est arasée. Cet arasement est total dans S.I (**PL. X**) et S.V (**PL. XIII**). En revanche, il est partiel dans S.II (**PL. XII**), ce qui est logique puisque dans le

⁵² La largeur interne de ce portique, 10 m (soit environ 30 pieds romains), est identique à celle du portique constituant le périmètre du sanctuaire Horizon 5.

⁵³ Laurence Tranoy l'a également observée dans toutes les coupes étudiées depuis 2006.

⁵⁴ Cette dégradation a pu avoir lieu soit à la fin de l'état 2, soit lors des travaux de l'état 4.



fig. 23 : Vestiges de la voie D1 état 2 mis au jour dans le sondage S.I

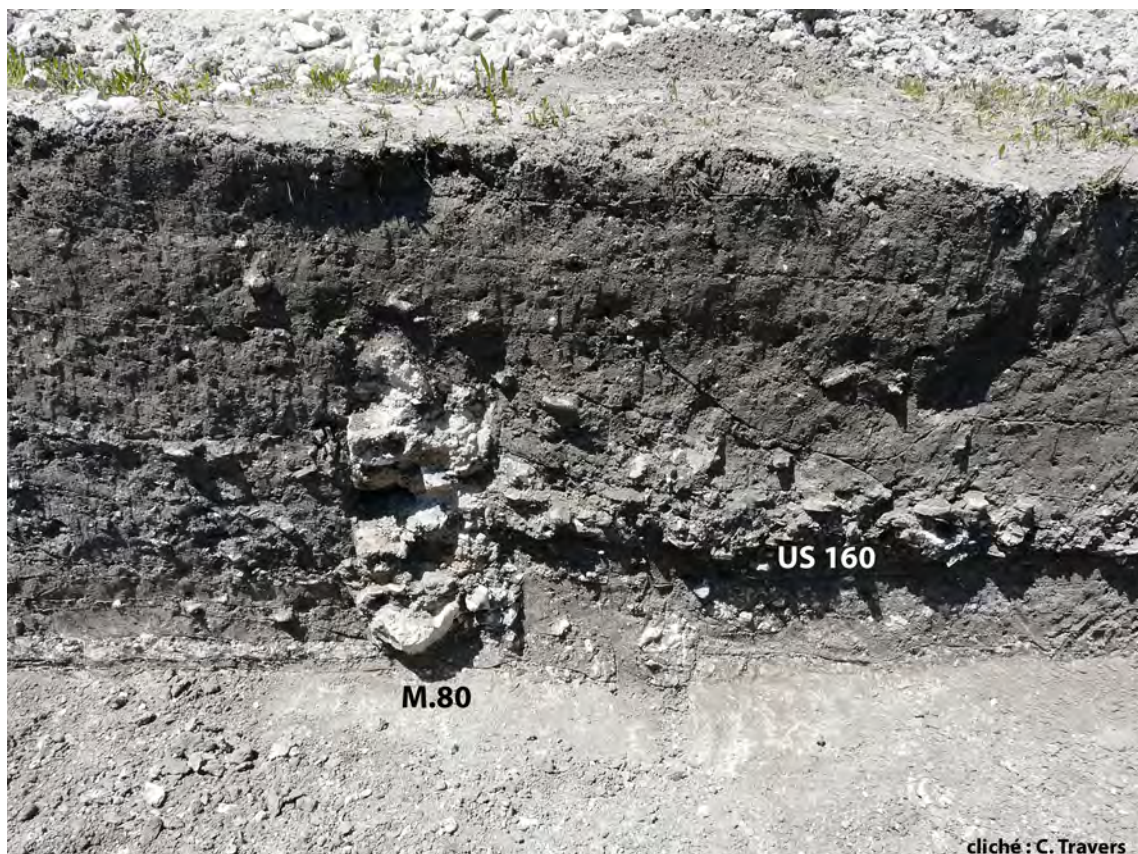


fig. 24 : Remblai drainant US 160 observé dans la coupe ouest du sondage S.II

secteur du paléotalweg, **M.20** se trouvait à une altitude inférieure.

Suite à cette phase de destruction, de puissantes maçonneries constituant le mur de fond aveugle **M.15** et le mur stylobate **M.21** d'un portique monumental sont implantées le long du côté nord de l'esplanade. Cet aménagement fait 12 m de large hors œuvre. Il empiète sur l'emprise de l'ancienne allée sablée et sur celle de la voie **D1** de l'état 2, lesquelles ont été occultées sous des remblais. En raison des spoliations et de l'érosion intervenues après l'Antiquité, ce portique est très abîmé. Dans les sondages ouverts cette année, seule la fondation de **M.21** (coupe S.II ouest, **PL. XII**), a pu être observée⁵⁵ (**fig. 25**). Elle est construite en tranchée étroite et fait 1,20 m de large sur plus de 0,90 m de haut⁵⁶. Sa maçonnerie est constituée de blocs calcaires équarris liés avec un mortier de chaux de couleur jaune (**US 214**).

Vers 15 m dans la coupe S.I ouest (relevé nord) (**PL. X**), on observe également la moitié nord de la large tranchée de fondation du mur **M.15** (**US 378**) remplie de trois couches successives constituées d'un mélange de marne calcaire fragmentée issue du creusement préalable, de sédiments sableux et de fragments de calcaire provenant de la voie **D1** de l'état 2 percée par la tranchée, et de matériaux de construction et rebuts divers (mortier jaune, éclats calcaires, charbons, coquillages) (**US 95, 96, 97**). La largeur de cette maçonnerie est estimée - d'après celle de sa tranchée de récupération (**US 379**) - à 1 m, et sa hauteur à plus de 1 m.

Après ces travaux de construction, un apport massif de remblais a été répandu entre les deux murs afin de niveler le sol du portique. On les trouve dans S.I (**PL. X, US**

75, 84), dans S.V (**PL. XIII, US 303, 304, 305, 306, 307, 326**) et dans S.II (**PL. XII, US 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 237**). Dans ce dernier sondage, leur pendage indique qu'ils ont été déversés depuis un point haut situé au nord, que l'on suppose être le sommet de **M.15** en cours de construction. De plus, leur épaisseur est beaucoup plus importante. Ainsi, la cuvette subsistant au niveau du paléotalweg a vraisemblablement été comblée pour obtenir un niveau de circulation uniforme d'un bout à l'autre du portique. Malheureusement, nous n'avons aucune idée de l'altitude de ce niveau de circulation, ni du traitement esthétique de sa surface (sable, sol de béton, pavage ?). Le niveau supérieur (tronqué) de ces remblais se situe à 17,30 m d'altitude dans S.V, à 16,55 m dans S.II, et à 17,40 m dans S.I. Le *terminus post quem* du matériel céramique contenu dans ces couches de remblais ne va pas au-delà de 70 après J.-C. (**US 84**).

Selon nous, ce portique est une version ostentatoire (et couverte !) de l'allée sablée des états 1 et 2. Tout comme cette dernière, il tourne le dos aux aménagements situés au nord de l'esplanade, et permet de déambuler d'un sanctuaire à l'autre ⁵⁷ dans une position dominante regardant vers le sud.

D'un point de vue spatial, l'axe d'implantation de ce portique ne reprend pas exactement celui du mur **M.20**. En effet il pivote légèrement vers le nord. Par ailleurs, du fait de la construction de ce portique, la largeur de l'esplanade a été réduite d'environ 2,50 m du côté nord. Toutefois, la forme trapézoïdale originelle n'a pas été remise en cause.

La couverture végétale de l'esplanade

Les sédiments terreux ayant servi à remblayer la surface de l'esplanade à l'état 4 ont donné lieu à des prélèvements

⁵⁵ Ce portique fait partie intégrante de l'esplanade puisqu'il constitue sa limite nord à l'état 4. Néanmoins, son étude n'entrait pas dans les objectifs de la campagne 2013. Pour une description plus complète de ses vestiges, nous renvoyons le lecteur aux rapports de fouille de Laurence Tranoy.

⁵⁶ La base de cette fondation n'a pas été atteinte. On suppose qu'elle est solidement ancrée dans le calcaire dur sous-jacent.

⁵⁷ Dans l'hypothèse où l'existence d'un sanctuaire à l'extrémité est de l'esplanade était vérifiée.

malacologiques. L'**US 158** et l'**US 159**, observées dans la coupe S.II ouest (**PL. XII**), présentent des assemblages comparables, indiquant que ces sédiments pourraient provenir d'un même site de prélèvement occupé par une pelouse sèche.

L'**US 158**, situé au sommet de la séquence, et ayant potentiellement servi de niveau de surface à l'état 4, se distingue toutefois par la quantité d'espèces d'escargots vivant dans les bois ou dans des endroits abrités. Frédéric Magnin évoque la présence « d'une pelouse sèche de laquelle les ligneux ne sont pas exclus (haies, arbres isolés, buissons...) ». (**Annexe n° 4**). Or, nous notons qu'aucune structure maçonnée n'est venue remplacer **M.80** afin de constituer la limite sud de l'esplanade à l'état 4. La voie **D1** contigüe étant toujours en activité, on imagine mal qu'il n'y ait pas eu de démarcation physique entre les deux espaces. Les résultats de l'analyse malacologique croisés avec ceux de l'analyse archéologique pourraient apporter un début de réponse.

En effet, trois fosses indéterminées, attribuées stratigraphiquement à l'état 4, ont été observées dans ce secteur. La fosse arrondie **St. 11 (US 379, 156)** située vers 7 m dans la coupe S.II ouest (**PL. XII**), la fosse **St. 12 (US 380, 359)** à fond plat et à bords évasés, creusée à un niveau intermédiaire du remblaiement de l'état 4, observée vers 8 m dans la coupe réciproque (**PL. XI**), et la fosse **St. 13 (US 381, 346)** observée vers 4 m 80 dans S.I est (**PL. XI**), également à fond plat, mais recoupée par deux fosses plus tardives. Remplies de bonne terre, ces structures pourraient être interprétées comme des fosses de plantation, ou, pour la structure **St. 11**, comme une fosse d'extraction post-antique d'un végétal planté à l'état 4. Leurs dimensions évoquent plutôt la plantation d'arbres jeunes ou de petite taille (arbuscules).

Ainsi l'hypothèse selon laquelle à l'état 4 l'esplanade était limitée du côté sud par une haie arbustive, paraît plausible, mais

mérite d'être confirmée et précisée par des investigations complémentaires. En effet, nous n'avons rien observé de comparable dans le sondage S.I. Par contre, dans la coupe d'un sondage effectué par Laurence Tranoy dans le secteur ZB9-6 (**PL. I**), avait été repérée l'existence d'un surcreusement en forme de fosse opérée par la limite inférieure de la couche de terre arable, au niveau de **M.80 (fig. 26)**. Nous avons alors proposé l'hypothèse de l'extraction post-antique d'un végétal planté à l'état 4⁵⁸.

La gestion de l'eau

Du point de vue de la gestion de l'eau, les canalisations passant sous l'allée sablée de l'état 1 et 2 n'étant plus opérationnelles, sont remplacées par deux canalisations maçonnées, les structures **St. 23** et **St. 100** mises au jour et fouillées par Laurence Tranoy⁵⁹ sous le portique (**PL. I, fig. 27 et 28**). Ces nouvelles canalisations sont situées dans le même secteur que les précédentes, là où, du fait de la présence du paléotalweg les eaux de ruissellement avaient naturellement tendance à se rassembler. Elles devaient donc assurer le même rôle de collecteur d'eaux pluviales (voire également d'eaux usées). Ces fluides étaient évacués du côté de l'esplanade, via deux déversoirs aménagés dans la maçonnerie de **M.21** à leur extrémité sud. Nous ignorons comment ils étaient gérés au-delà de **M.21**. En effet, le fil d'eau de ces déversoirs se situe juste au-dessus du ressaut de fondation de **M.21**, à un niveau qui était, selon l'analyse stratigraphique, enfoui sous les remblais de nivèlement répandus à l'état 4 à la surface de l'esplanade. L'eau était-elle prise en charge par une conduite en bois ayant disparu ? Laurence Tranoy a fouillé finement la zone située au sud de **M.21** dans le secteur de ces canalisations, mais n'a trouvé ni canalisation en pierre, ni trace de conduites en bois, ni citerne. Il est pourtant difficile d'imaginer que l'eau se perdait

⁵⁸ TRANOY L. et al. 2012, p. 66

⁵⁹ TRANOY L., 2011, p. 102-103



cliché : C. Travers

fig. 25 : Fondation du mur M.21 mise au jour dans le sondage S.II

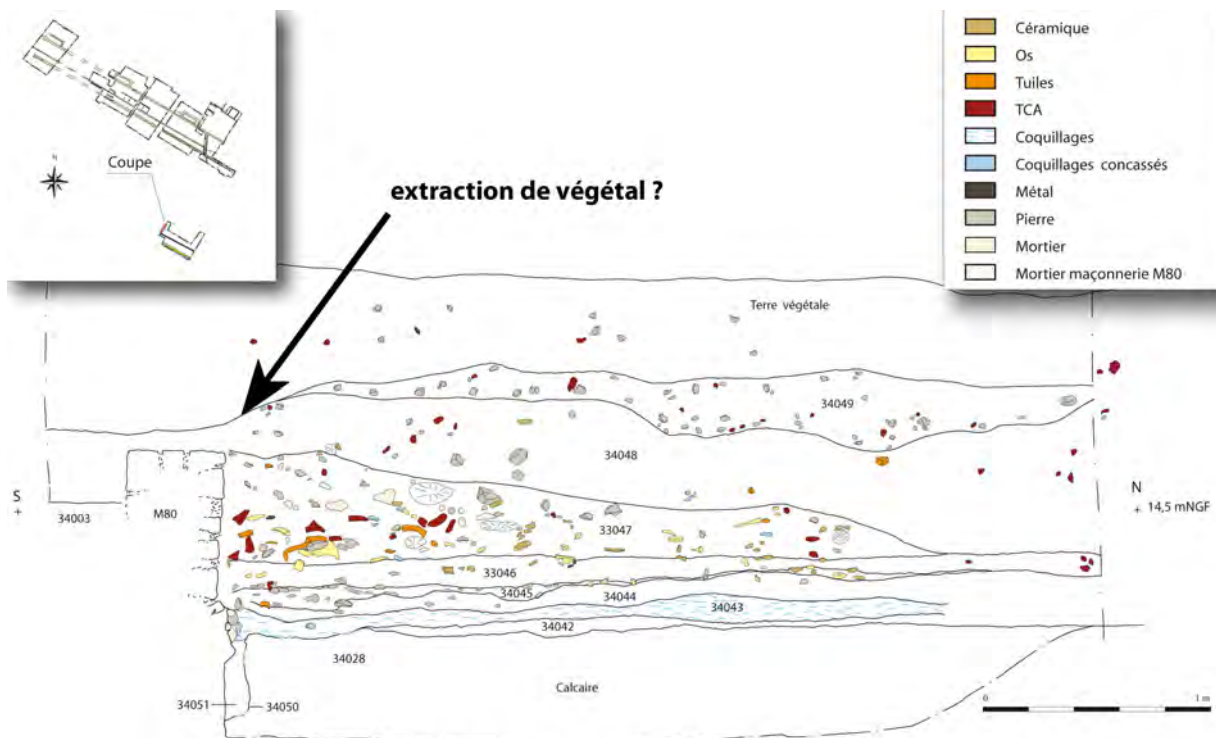


fig. 26 : Surcreusement observé dans le relevé de la coupe 8 réalisé par Laurence Tranoy en ZB9-6 (fouille de la Grande Avenue)

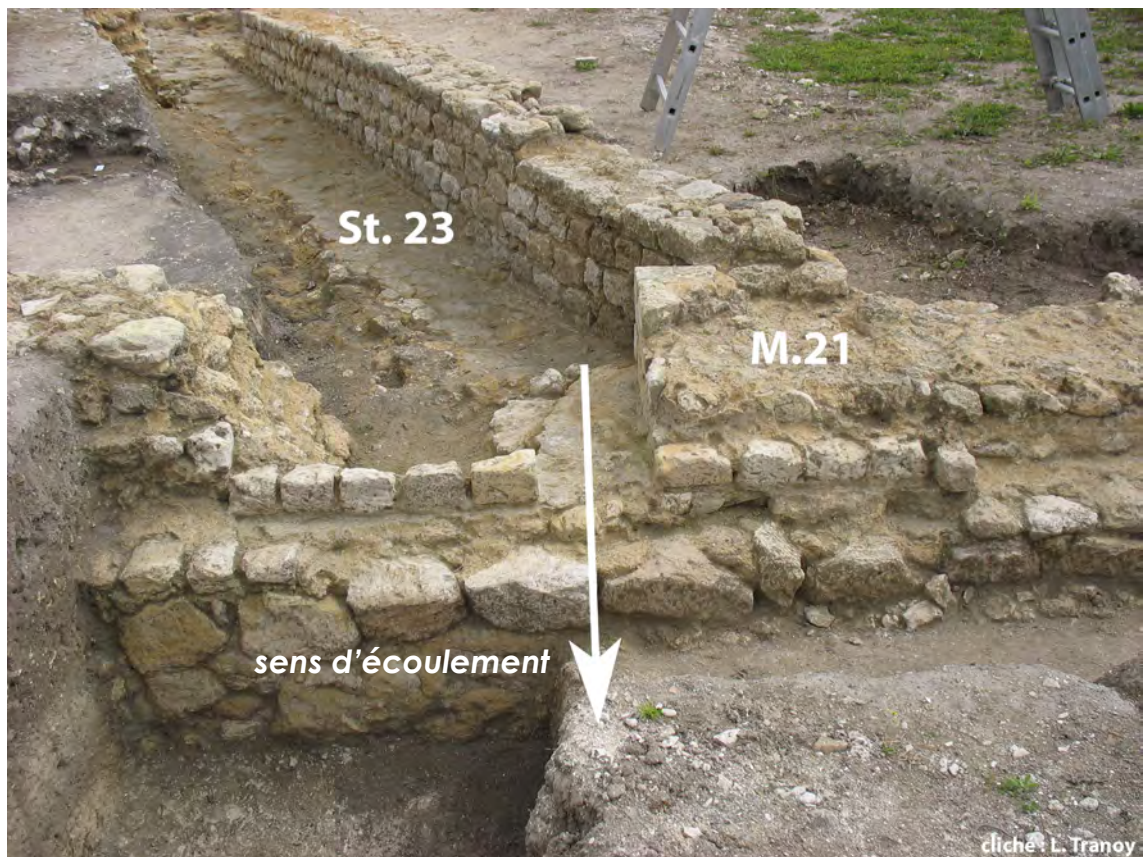


fig. 27 : Canalisation St 23 mise au jour par Laurence Tranoy en ZB9-2 (fouille de la Grande Avenue)



fig. 28 : Canalisation St 100 mise au jour par Laurence Tranoy en ZB9-2 (fouille de la Grande Avenue)

dans la terre, même si les sédiments sableux de l'allée de l'état 2 sous-jacente, par leur pouvoir drainant, favorisaient son absorption par le sous-sol.

Les aménagements périphériques

Au sud, la voie **D2** est rechapée une dernière fois. Il s'agit de la couche de cailloux et de pierres calcaires « roulés » - polis par la fréquentation - colmatés par un sédiment sablo-limoneux de couleur gris-jaune, surmontant dans les sondages S.I et S.II la dernière couche d'occupation de l'état 2 (**PL. X, XI et XII, US 4 et 115**). Son épaisseur oscille entre 0,10 et 0,20 m. Dans les coupes S.I est et S.I ouest, on voit que son bas-côté a été surcreusé afin peut-être de créer un caniveau pour l'écoulement des eaux. Par la suite celui-ci s'est de nouveau comblé (**US 11, 12, 348**).

Au nord, du fait de l'installation du portique, la voie **D1** a dû être décalée de 6 m vers le nord. Nous avons pu l'observer partiellement dans la coupe S.I ouest (relevé nord). Elle est implantée à 2 m de **M.15 (PL. X, US 102)**. Or on voit que la tranchée de fondation de **M.15** recoupe les sédiments répandus sur son bas-côté (**US 98, 99, 100**). Donc à cet endroit son aménagement a visiblement précédé la construction du portique⁶⁰.

L'érosion ayant fait disparaître le sommet de la stratigraphie d'origine, nous ignorons si cette voie a été rechapée au cours de l'état 4.

Les données topographiques

Dans la partie centrale de l'esplanade, les couches de l'état 4 ont été soit complètement érodées (S.I et S.III, **PL. X et XIII**), soit partiellement remaniées par les

labours post-antiques (S.II et S.IV, **PL. XII et XIV**). Cette érosion agricole est à l'origine du profil nord-sud en cuvette que l'on observe dans tous les sondages, et qui est un artéfact post-antique. En revanche, les bords de l'esplanade - qui ont subsisté sous forme de limites parcellaires de la période post-antique jusqu'au milieu du XXe siècle - ont moins souffert de l'impact des instruments aratoires, et par conséquent offrent quelques éléments de réflexion.

Du côté sud de l'esplanade, on voit que les remblais répandus à l'état 4 ont permis de surhausser le niveau de circulation d'environ 0,60 m partout où nous avons pu l'observer, que ce soit près du sanctuaire (S.IV), à proximité du paléotalweg (S.II) ou plus vers l'est (S.I). Du côté nord, ce surhaussement est moins important, environ 0,20 m. Les apports terreux ont juste permis de gommer le talus sur lequel se tenait l'ancienne allée sablée et de constituer un substrat de plantation pour la végétation (pelouse ?) qui allait être implantée à sa place.

Le paléotalweg ne semble pas avoir été remblayé massivement. Les altitudes montrent qu'à l'état 4 une petite déclivité subsiste toujours à cet endroit. Elle était sans doute nécessaire pour collecter et évacuer les écoulements arrivant du nord et de l'est.

Pour ce qui est du portique, malheureusement l'érosion des vestiges ne permet pas de savoir à quelle hauteur se situait le niveau de circulation intérieur. Tout ce que l'on peut dire, c'est que celui-ci dominait l'esplanade. Dans le secteur du paléotalweg, il se trouvait à plus de 0,60 m⁶¹ au-dessus du niveau de surface de l'esplanade⁶².

⁶⁰ Etant donné la longueur du linéaire à traiter, aussi bien pour la voie que pour le portique, ce chantier a certainement duré plusieurs années. La voie a pu être achevée avant le portique, ou vice versa selon les tronçons...

⁶¹ Différence d'altitude entre le sommet des remblais répandus sur l'esplanade au pied de M.21 et le sommet des remblais répandus entre M.21 et M.15, dans la coupe S.II ouest.

⁶² Cette question de l'altitude du portique est très importante pour la compréhension du site à l'état 4. Elle sera davantage développée avec les données de Laurence Tranoy dans la future publication consacrée à la Grande Avenue.

Enfin, nous notons qu'entre S.II et S.I, la voie **D2** est ascendante, avec un dénivelé de 0,40 m identique à celui qui existait à l'état 2 et à l'état 1, soit une pente à 0,7 %. Les données de Laurence Tranoy confirment cette pente ascendante ouest-est, tant au niveau de **D2** que de **D1**.

VI- APRES L'ESPLANADE (ETAT 5/6)

Nous ignorons pendant combien de temps l'esplanade trapézoïdale de l'état 4 et son portique monumental ont fonctionné. Sans doute que leur abandon a accompagné le déclin de la ville dès le début du IV^e siècle.

A une certaine époque, ce vaste espace trapézoïdal allongé à vocation urbaine et « publique » s'est retrouvé entièrement converti en surface utile agricole et subdivisé en plusieurs parcelles. Est-ce que cette évolution date de l'Antiquité tardive - état 5 de la Grande Avenue⁶³, du Haut Moyen Age - état 6 de la Grande Avenue⁶⁴, du Moyen Age ou de l'époque moderne ? Dans l'état actuel de nos connaissances, rien ne permet de trancher entre ces différentes propositions. C'est pourquoi nous préférons parler de « période post-antique ». De même, nous ignorons si cette évolution s'est faite de manière graduelle, progressive, ou au contraire de façon volontaire et organisée sur toute la superficie de l'ancienne esplanade à un moment précis de l'histoire.

Le plan cadastral napoléonien de 1833 offre une image tardive mais sans doute assez représentative du découpage parcellaire d'Ancien Régime⁶⁵ (fig. 29). Sur ce document on constate que les limites antiques de l'esplanade ont subsisté sous forme de limites parcellaires jusqu'à

l'époque contemporaine - sans doute en raison de la présence des substructions maçonnées du portique qui gênaient le travail du sol, et de la pérennisation de l'axe **D2**. Grâce au Mémoire rédigé par l'ingénieur-géographe Claude Masse (1652-1737)⁶⁶, nous savons qu'en 1700 ce secteur était entièrement cultivé. Ce document nous livre également un témoignage très intéressant de l'état d'avancement de la ruine des structures antiques, et des difficultés rencontrées par les agriculteurs cultivant ce secteur au tout début du XVIII^e siècle : « (...) le terrain qui est entre ce moulin et la maison de la Garde B est tout rempli de brique antiques, de morceaux de tuiles, de cruches et d'urnes, quelques morceaux de marbres et autres morceaux de pierre étrangère. Et quand on laboure la terre qui est toute cultivée dans ce quartier et va d'une pente assés roide, de l'est à l'ouest, les laboureurs trouvent par là autour quantité de vestiges de fondations de murs, et on y a trouvé quantité de monnoyes anciennes et de médailles des Romains et autres. (...) ».

Alors que la voie **D1**, faute de constituer un axe majeur (déjà à l'époque antique) et en raison du double emploi avec **D2**, a dû être abandonnée assez rapidement, la voie **D2** a continué à fonctionner jusqu'à nos jours, en se décalant toutefois vers le sud. On sait qu'à l'époque moderne (XVI^e ou XVII^e siècle) un moulin à vent dit « le moulin du Fâ » s'est installé sur le podium du temple du II^e siècle. A cette époque, la voie **D2** a dû bénéficier d'un regain d'activité et constituer un axe de circulation important pour le commerce local, ce qui explique probablement qu'elle ait perduré jusqu'à nos jours. Aujourd'hui, cet axe d'origine très ancienne, sans doute proto-historique⁶⁷,

⁶³ TRANOY L. et al. 2012, p. 17

⁶⁴ TRANOY L. et al. 2012, p. 17

⁶⁵ Celui-ci n'a été remis en cause que dans les années 1950 à l'occasion du remembrement.

⁶⁶ Service historique de la Défense, bibliothèque du Génie. Ms 503 (Fol. 131 f, feuille 58) (<http://dossiers.inventaire.poitou-charentes.fr/estuaire-de-la-gironde/notice.php?id=IA17045468>)

⁶⁷ Les données archéologiques mises au jour cette année attestent que la voie D2 est antérieure à la voie D1, et pourraient confirmer ce que pressentaient Pierre Aupert et Jacques Dassié en 1997-1998, dans un article rédigé pour la revue *Aquitania* :

s'inscrit dans le paysage sous la forme d'un chemin communal en terre, utilisé par les exploitants agricoles mais aussi par les archéologues fouillant la Grande Avenue depuis 2006 (!).

L'analyse des données archéologiques confirme ce que la documentation historique pouvait laisser penser. Dans un premier temps le portique tombe en ruine et/ou sert de carrière, ce qui entraîne la disparition de son élévation dont il ne reste rien depuis au moins 1700⁶⁸. A certains endroits, les fondations de **M.21 (PL. X, US 383, 61 à 65, et PL. XIII, US 384, 301, 302)**, de **M.15 (PL. X, US 382, 93, 94)** et même celle de **M.80 (PL. XI, US 385, 32, 33, 34, 35, 38bis et PL. XI, US 386, 355, 356, 357)** qui pourtant avait disparu du paysage depuis longtemps, sont entièrement récupérées. Cette récupération n'est pas systématique. En effet, dans la coupe S.II ouest (**PL. XII**), les fondations de **M.20, M.21** et **M.80** sont conservées⁶⁹. Le caractère apparemment aléatoire de ces spoliations tient au fait que selon les parcelles des choix différents ont dû être faits par les exploitants.

Il est probable que le végétal planté à l'état 4 dans la fosse **St. 13** en limite sud de l'esplanade (S.I est), a lui aussi été supprimé, soit parce qu'il dépérissait, soit parce qu'il gênait le passage des charrues. On voit en effet qu'un second creusement retaille le côté nord de cette fosse (**PL. XI, US 387, 345**).

Les fosses de plus de 1 m d'envergure remplies de bonne terre - limons sablo-argileux de couleur brun à brun foncé - repérées vers 4 m dans la coupe S.I est, **St. 14 (PL. XI, US 388, 347)**, et vers 2 m dans la coupe S.II ouest, **St. 15 (PL. XII, US 389, 113, 124, 125, 126)**, correspondent d'après nous à des fosses de plantation. Elles signalent la présence d'un alignement d'arbres

planté au bord du chemin caillouteux qui semble s'être substitué à la voie **D2** à la période post-antique (**PL. XII, US 114**). On retrouve une structure similaire située elle aussi au bord de **D2** dans la zone ZB22-2 (**PL. I**) fouillée par Laurence Tranoy en 2012⁷⁰ (**fig. 30**). Cet alignement devait donc se prolonger sur toute la longueur de **D2** et constituer la limite entre les terres cultivées au nord et le chemin au sud. Si l'**US 114** constitue bien la surface de ce chemin post-antique, à l'époque de la plantation de cet alignement, l'axe de **D2** ne s'était pas encore déplacé vers le sud.

Suite à ces spoliations et à ces plantations, de la terre a été rapportée localement afin de niveler les zones remaniées (**PL. XII, US 215, 216, PL. X, US 344**), puis la surface des parcelles a été mise en culture. Ce travail agricole, récurrent sur plusieurs siècles, a donné lieu à la formation d'un niveau de labour que l'on observe dans tous les sondages (**US 36, 51, 52, 164, 164bis, 257, 290, 333, 340**) sauf dans le sondage S.III (**PL. XIII**) où l'érosion l'a fait disparaître.

Du côté nord, on constate que dans les coupes S.I ouest (relevé nord) (**PL. X**) et S.II ouest (**PL. XII**), ce niveau de labour commence aux abords du mur **M.21**, alors que dans la coupe S.V ouest (**PL. XIII**) il se prolonge jusqu'à l'extrémité nord du sondage, au-delà de **M.20**. Ce détail n'est pas anodin. En effet, sur le plan cadastral napoléonien (**fig. 31**), on voit bien que la limite nord des parcelles situées au plus près du sanctuaire se trouve au niveau de **M.15**, alors que plus à l'est, cette limite se décale vers le sud et vient rejoindre l'axe de **M.21**. Il y a donc une adéquation parfaite entre les limites parcellaires figurant sur le plan de 1833 et celles de ce niveau de labour.

Du côté sud, dans la coupe S.II ouest (**PL. XII**), cette couche de labour post-antique (**US 164**) se prolonge jusqu'à la fosse de plantation **St 15** évoquée précédemment, ce qui confirmerait que cette dernière est implantée sur la limite de parcelle. Par

« L'hypothèse la plus probable à l'heure actuelle est donc que D2 représente une voie antérieure à la conquête et qui longeait l'ancien sanctuaire » (AUPERT P., DASSIE J. 1997-1998).

⁶⁸ Sinon on suppose que Claude Masse l'aurait évoqué dans sa description du « quartier ».

⁶⁹ Peut-être se trouvent-elles sur l'axe d'une ancienne limite parcellaire.

⁷⁰ Rapport en cours de rédaction.

contre, dans la coupe S.I est (**PL. XI**), cette couche de labour a été occultée par un remaniement postérieur, il n'est donc pas possible de savoir si elle se prolongeait jusqu'à la structure **St. 14**.

Ce remaniement de surface, intervenu plus tardivement, n'a visiblement concerné que la partie sud du terrain. Il pourrait avoir eu lieu au moment où le chemin a été décalé vers le sud et où une platebande enherbée a été créée sur l'emprise de l'ancienne implantation de **D2**. On l'observe dans les coupes S.I est, S.I ouest (relevé sud) (**PL. X et XI, US 3**) et S.II ouest (**PL. XII, US 112**). Alors que dans S.II ce remaniement n'impacte que la zone située au sud de l'alignement d'arbres potentiel (il est d'ailleurs probable qu'à l'occasion de ce changement cet alignement ait été supprimé), dans S.I ce même remaniement entame le terrain plus profondément et se prolonge davantage vers le nord. Il s'est peut-être accompagné de l'arrachage d'anciennes cultures.

VII- ETAT SUBACTUEL ET ACTUEL

Enfin, au sommet de toutes les coupes stratigraphiques, on trouve la couche de labour subactuelle ⁷¹ (**US 2**), surmontée localement par une petite couche brune de structure grumeleuse (**US 1**) correspondant à l'enracinement de la pelouse discontinue qui se développe actuellement à la surface du parking (S.III, S. IV, S. V), de l'ancienne aire de fouille (S.VI), et des terrains délaissés par les cultures (S.I et S.II).

⁷¹ En 2010, la parcelle où nous avons creusé les sondages S.I et S.II était cultivée en tournesol (Information tirée du site <http://websig.univ-lr.fr/barzan>, créé et géré par Frédéric POUGET laboratoire UMR LIENSS Université de La Rochelle - CNRS, dans le cadre du PCR BaLiZ).

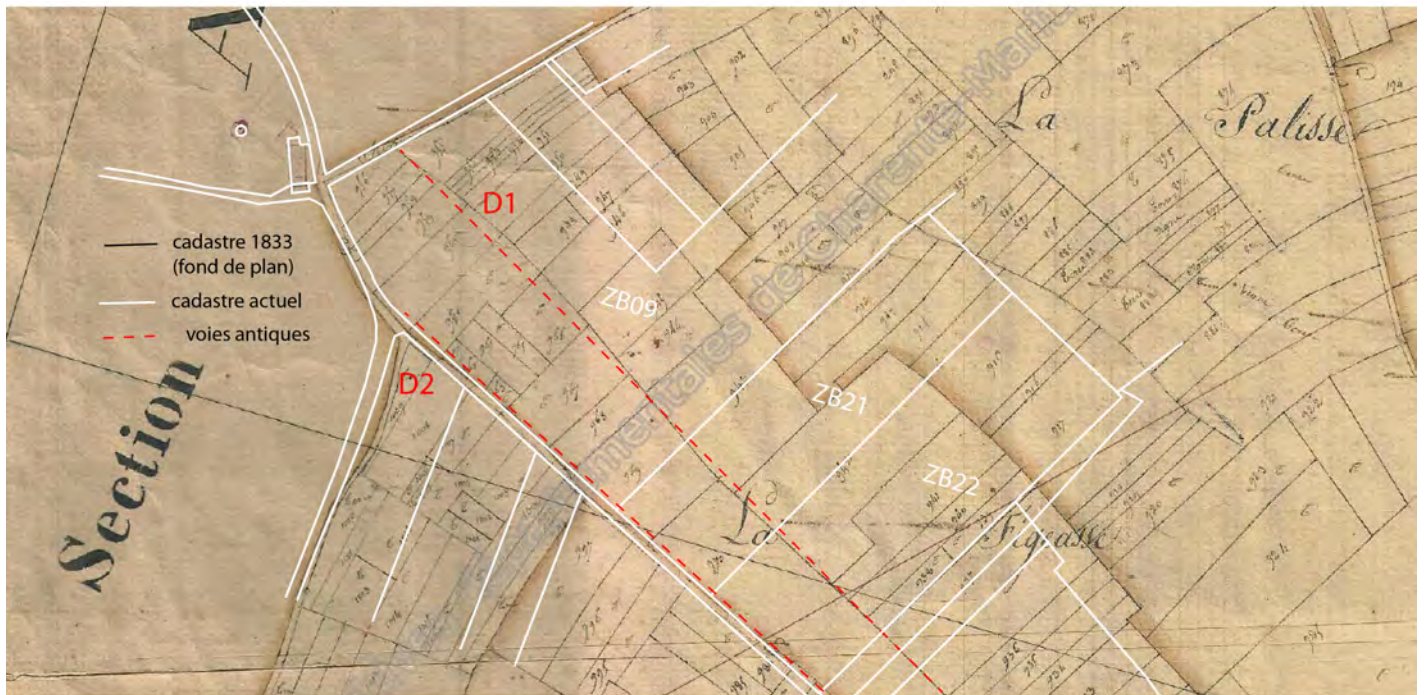


fig. 29 : Localisation des voies antiques par rapport aux limites parcellaires de 1833 (plan cadastral napoléonien, Archives départementales de la Charente Maritime)



fig. 30 : Zone ZB22-2 étudiée par Laurence Tranoy en 2012, vue vers l'est (fouille de la Grande Avenue)

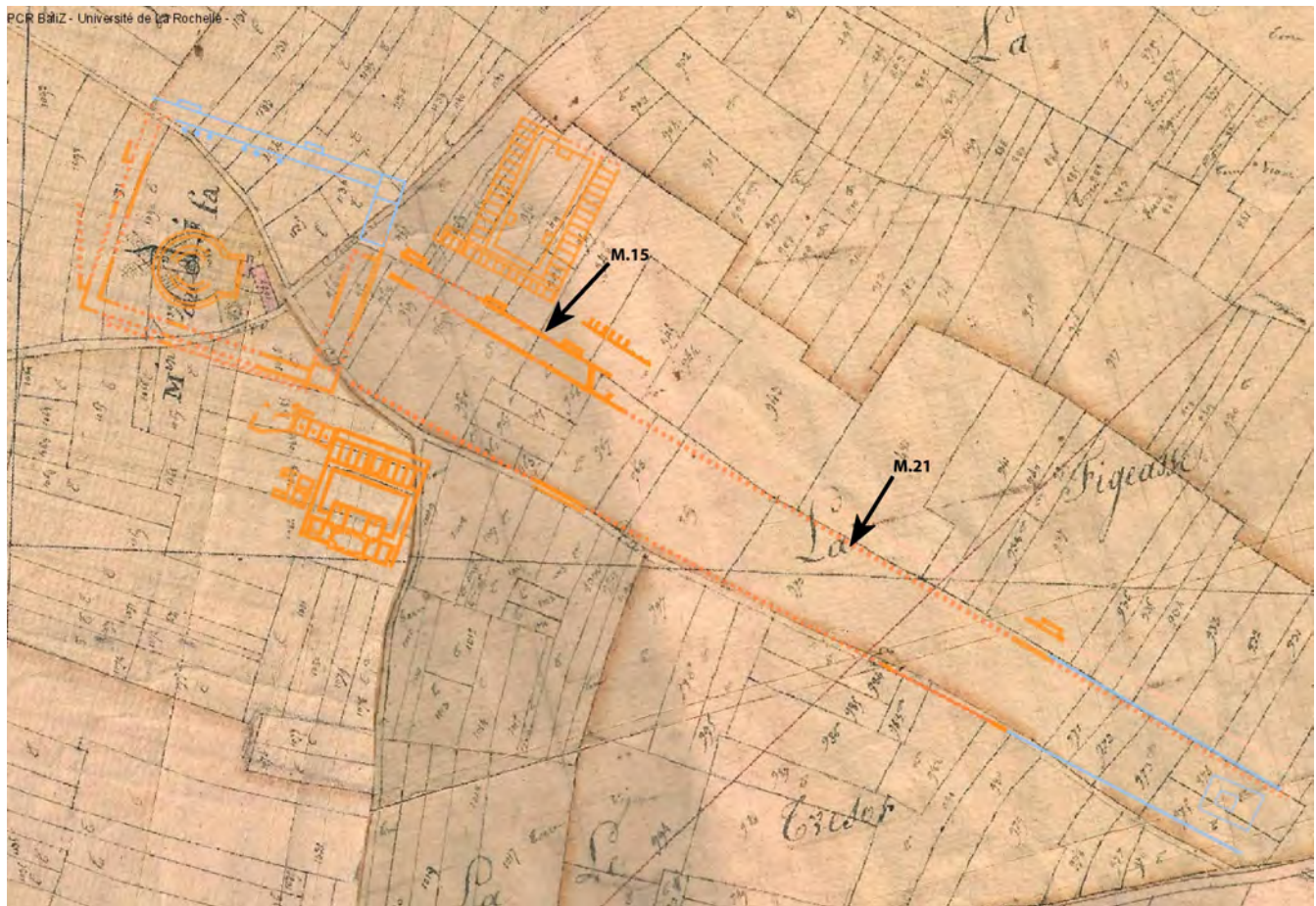


fig. 31 : Superposition du plan des aménagements de l'état 4 (Ile-IIIe s.) et du plan cadastral napoléonien de 1833
(crédits : Archives départementales de la Charente Maritime)

SYNTHESE CHRONOLOGIQUE

Les recherches archéo-environnementales menées en 2013 sur les sédiments de l'esplanade de la Grande Avenue ont permis de déceler plusieurs niveaux de surface et structures qu'il a été possible de relier stratigraphiquement avec les niveaux de voies et les structures étudiés par Laurence Tranoy en D1 et en D2 de 2006 à 2012, et qui ont permis de préciser la nature des aménagements réalisés au niveau de cet espace aux différentes périodes de l'occupation du site.

L'analyse stratigraphique a permis de définir cinq grandes phases chronologiques dont trois sont synchrones des états antiques, état 1, état 2 et état 4 de la Grande Avenue définis par Laurence Tranoy :

Etat 0 : avant la seconde moitié du 1er s. av. J.-C.

Le futur terrain d'implantation de l'esplanade se présente sous la forme d'un replat naturel situé entre les courbes de niveau de 20 m et de 15 m, faisant plusieurs dizaines de mètres de large, et s'étirant sur 500 m de long à l'est de l'enclos cultuel. Cette zone est déboisée et sans doute partiellement cultivée. A une centaine de mètres du sanctuaire, une dépression naturelle d'origine géologique, où l'eau est présente mais ne stagne pas, entaille ce replat dans le sens de sa largeur. Il s'agit du paléotalweg observé par Laurence Tranoy dans la zone ZB9-2. Ce paléotalweg, qui a également été observé plus au sud, dans le quartier du Trésor, joue certainement le rôle de collecteur naturel pour les eaux de ruissellement arrivant des reliefs situés au nord et à l'est du site.

Etat 1 : seconde moitié 1er s. av. J.-C. - début 1er s. ap. J.-C.

Ce replat naturel donne lieu à la création d'un vaste espace trapézoïdal allongé de 500 m de long et 50 m de large en moyenne. Celui-ci est limité au nord et au sud par deux alignements de fosses (St. 2 à 8) qui semblent évoquer l'existence d'une clôture type palissade en bois du côté nord (limite opaque), et d'un alignement végétal (vigne ?) au sud (limite transparente).

D'un point de vue topographique, cet espace n'était pas parfaitement plan. En effet, il épouse la pente N-S naturelle dans le sens de sa largeur, et dans le sens de sa longueur, il forme une cuvette au niveau du paléotalweg qui n'a pas été nivelé.

Le sol de cette esplanade est occupé par une pelouse sèche discontinue qui témoigne d'une fréquentation soit par les animaux (pâturage) soit par les hommes (piétinement), soit par les deux à la fois.

Le long de sa limite nord, une allée piétonne sablée (St. 9) a été construite avec soin : une couche de substrat calcaire rapporté (consolidation et assainissement) surmontée d'une couche de sable coquillier (revêtement). Implantée sur une petite plateforme talutée, cette allée domine le reste de l'esplanade qui descend en pente douce vers le sud. Elle s'étend sur toute la longueur observée de l'esplanade et épouse la topographie en cuvette de cette dernière.

Le paléotalweg est donc toujours très présent dans le paysage. Les deux petites canalisations (St. 81 et St. 82) aménagées dans la couche de calcaire rapporté de l'allée sablée, retrouvées par Laurence Tranoy dans le secteur ZB9-2, devaient abriter des conduites en bois. Celles-ci servaient à canaliser souterrainement les écoulements arrivant du nord et à les faire passer sous l'allée afin d'être évacués vers le creux du paléotalweg.

La voie D2 existe déjà ou est créée à cette époque. Dans un second temps, elle est décalée de 3 m vers le sud. Du côté nord, l'esplanade semble être encore partiellement bordée par des terrains cultivés (jardins vivriers ?).

Etat 2 : début Ier s. - début ou milieu IIe s.

L'espace tel qu'il a été mis en scène lors de la phase précédente est pérennisé dans ses limites et dans ses fonctions, mais acquiert un caractère monumental.

L'usage de l'allée sablée St. 9 qui longe son côté nord est perpétué, preuve que cet aménagement constitue un élément incontournable du fonctionnement de l'esplanade (processions ?). On se contente de la recharger régulièrement en sable coquillier par couches successives d'environ 10 cm d'épaisseur, même aux endroits où la sous-couche calcaire était érodée et aurait mérité d'être refaite. En revanche, les palissades en bois ou les alignements végétaux qui matérialisaient ses limites nord et sud sont supprimés et remplacés par des maçonneries : un muret (limite transparente) au sud, M.80, et peut-être un mur un peu plus haut au nord (limite opaque), M.20.

C'est dans un second temps qu'est creusé le fossé St. 10 orienté NO-SE et implanté à la surface de l'esplanade, à l'est du paléotalweg. Ce fossé de drainage est à mettre en relation avec celui observé par Laurence Tranoy dans la zone ZB9-7 (St. 99) lui aussi implanté dans la zone du paléotalweg, mais du côté ouest. On suppose que ces fossés permettaient de récupérer les ruissellements arrivant de la partie amont de l'esplanade et de la guider vers le paléotalweg, afin d'éviter qu'elle ne génère de l'humidité dans la partie basse de l'esplanade. Ce fossé est abandonné avant la fin de l'état 2, et son colmatage est achevé lorsque les travaux de l'état 4 commencent.

Le sol de l'esplanade est toujours occupé par une pelouse discontinue, sauf sur le talus de l'allée sablée, probablement moins soumis aux piétinements, ainsi qu'aux abords du fossé St. 10 à la fin de l'état 2 lorsque celui-ci était déjà en partie comblé et où la végétation bénéficiait d'un contexte un peu plus humide.

Le paléotalweg est toujours présent dans le paysage et continue à jouer le rôle de collecteur d'eaux pluviales.

C'est à cette époque qu'est créée la voie D1 au nord de M.20. Quant à la voie D2, elle est pérennisée et rechapée plusieurs fois.

Etat 4 : seconde moitié du IIe s. - IIIe s.

L'esplanade est pérennisée dans son organisation spatiale et dans ses fonctions. En revanche, la monumentalisation engagée à l'état 2 est ici poussée jusqu'à l'ostentation.

Les limites maçonnées et l'allée sablée de l'état 2 sont tout d'abord occultées sous un apport de remblais. Ceux-ci permettent de surélever le niveau de surface de l'esplanade et de compenser légèrement la pente N-S originelle, mais pas seulement. En effet, une couche de remblais drainants préalablement répandue dans la partie basse de l'esplanade, contre la face nord de M.80, allait permettre d'évacuer latéralement et souterrainement les eaux d'infiltration qui arrivait de la partie amont de l'esplanade, jusque vers le creux du paléotalweg. Ce dernier était moins marqué dans le paysage, mais assurait toujours l'évacuation des écoulements naturels vers le sud.

Côté nord, un portique à exèdres ouvert sur l'esplanade par un mur stylobate (M. 21), vient se substituer aux anciens aménagements. Selon notre hypothèse, cet édifice, qui se prolonge sur toute la longueur de l'esplanade, est une version ostentatoire (et couverte !) de l'ancienne

allée sablée. Comme elle, il surplombe l'esplanade et permet la déambulation d'un sanctuaire à l'autre. Ce portique assure également la fonction de limite opaque entre l'esplanade et la voie D1 tenue auparavant par M.20. Les conduites en bois qui passaient sous l'allée sablée, sont remplacées par de puissantes canalisations en pierre (St. 23 et St. 100), passant sous le sol du portique.

Côté sud, aucune limite maçonnée ne remplace M.80. Les données archéologiques et malacologiques semblent attester la présence d'une haie arbustive.

La voie D1, recouverte par le portique, est décalée de 6 m vers le nord. La voie D2 est pérennisée et rechapée.

principalement par les agriculteurs et les archéologues.

Etat 5/6 : après le IIIe s.

Après l'abandon du site (fin du IIIe ou début du IVe siècle ?), la lente dégradation des structures antiques conduit, au bout d'un laps de temps qu'il est difficile d'estimer, à leur disparition totale. Ce vaste espace trapézoïdal allongé à vocation urbaine et « publique » se retrouve entièrement converti en surface agricole et subdivisé en plusieurs parcelles. Un document de 1700 atteste que cette conversion est déjà consommée au début du XVIIIe siècle. Elle a donc eu lieu entre l'Antiquité tardive et l'époque moderne, sans qu'il soit possible de préciser davantage.

Lors de ce processus, les fondations maçonnées des structures antiques (M.15, M.20, M.21, M.80) sont récupérées, afin sans doute de faciliter le travail du sol et l'enracinement des cultures, et la voie D1 est supprimée. Par contre D2 subsiste sous la forme d'un chemin caillouteux bordé au nord par un alignement d'arbres.

Plus récemment, cet alignement est supprimé, et l'axe du chemin est décalé vers le sud. Il subsiste de nos jours sous la forme d'un chemin de terre emprunté

CONCLUSION

Cette étude a permis de conforter et de compléter les connaissances acquises lors des campagnes de fouille précédentes, notamment concernant les différents éléments de clôture de l'esplanade et leur chronologie. Elle permet également d'éclairer un certain nombre de points restés jusque là incompris ou inexplorés :

- la topographie générale du site de l'esplanade et son évolution à l'époque antique,
- la nature du paysage de l'esplanade avant et pendant l'époque gallo-romaine,
- les différents niveaux de surface de l'esplanade, les opérations de remblaiement, et leurs rapports avec les aménagements périphériques,
- l'identification d'aménagements spécifiques, leur évolution au cours de l'époque antique (allée sablée sur plateforme terrassée, puis portique monumental), et la façon dont ils s'adaptent à la topographie du site,
- les structures hydrauliques (canalisations, fossés) et leur mise en perspective avec le contexte hydrogéologique local.

Cet espace trapézoïdal, regardé jusque là comme un vide urbain un peu fantomatique, a pris subitement du relief et du sens. Il s'impose désormais comme un aménagement à part entière, doté de limites propres et de structures spécifiques liées à son adaptation aux conditions hydrogéologiques locales mais aussi à sa fonction (politique, religieuse ?). Bien que cette dernière nous échappe encore en grande partie, il est maintenant possible de se faire une idée concrète de l'aspect général ⁷² de cette esplanade aux

différentes époques de l'occupation antique du site.

Depuis sa création au I^{er} s. av. J.-C. jusqu'à la fin de l'Antiquité, sa présence et son intégrité spatiale n'ont jamais été remises en cause, témoignant d'une continuité de nature et de fonction pour le moins étonnantes, mais que l'on a pu constater ailleurs en Gaule. En effet, dans les années 1990, Jean-Louis Brunaux a fouillé un espace similaire sur le site de Ribemont-sur-Ancre (Somme). Celui-ci se situait dans le prolongement oriental du grand sanctuaire, et faisait environ 1 ha de superficie (**fig. 32**)⁷³. Comme à Barzan, cet espace était installé sur une croupe est-ouest en pan incliné dominant légèrement le fond de vallée⁷⁴, et a perduré depuis la Tène finale - époque à laquelle il est clos de palissades - jusqu'à la fin de l'Antiquité - époque à laquelle il est clos de murs⁷⁵. La seule différence réside dans le fait qu'à Ribemont la base du trapèze est à l'opposé du sanctuaire principal, tandis qu'à Barzan elle est au pied de ce dernier. Nous ignorons si l'orientation du trapèze faisait sens d'un point de vue fonctionnel ou symbolique, mais nous sommes tentés de le supposer.

S'interrogeant sur le choix du plan trapézoïdal - car il s'agit bien d'un choix et non d'un aléa d'arpentage - nous sommes partis en quête de mentions dans la bibliographie scientifique. Un premier repérage a permis d'apprendre que le plan trapézoïdal est une caractéristique récurrente des fossés d'enclos des *villae* gauloises en Gaule et en Germanie⁷⁶. Gérard Guillier (INRAP) qui en a fouillé à Avrilly dans l'Eure, site du « Clos des

Cependant il n'était pas pensable de fouiller toute la superficie de ce terrain de 2,5 ha, et par cette méthode la plupart des objectifs énoncés lors de notre demande de programmation 2013 ont été atteints.

⁷³ FERCOQ DU LESLAY G., 1996

⁷⁴ BRUNAUX J.-L., 1995

⁷⁵ Signalons que la parenté entre Barzan et Ribemont-sur-Ancre avait déjà été évoquée par Laurence Tranoy pour les portiques à exèdres du I^{er} siècle, et par Karine Robin pour l'évolution de l'enclos du sanctuaire (TRANOY et al. 2008).

⁷⁶ FERDIERE A., GANDINI C., NOUVEL P., COLLART J.-L., 2010

⁷² L'exploration par tranchées de diagnostic n'offre qu'une image générale et extrapolée de cette esplanade. Des aménagements localisés ou des interventions plus ponctuelles dans l'espace et dans le temps nous ont certainement échappés.

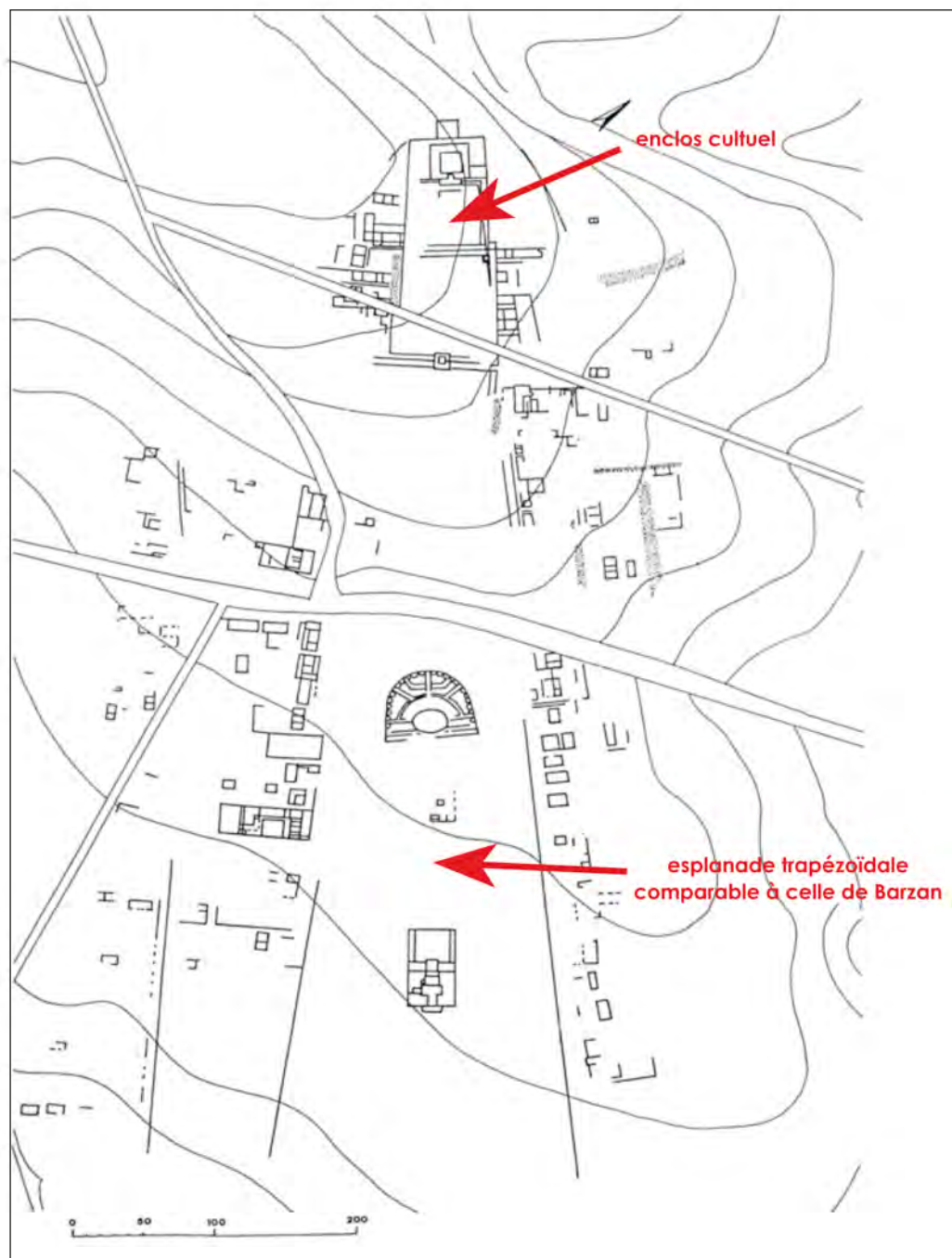


fig. 32 : L'esplanade trapézoïdale allongée du sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre (Somme) fouillée par J.-L. Brunaux (illustration extraite de : FERCOQ DU LESLAY G., 1996)

Forges »⁷⁷, et à Lavernat dans la Sarthe, site de « Vau Blanchard »⁷⁸, parle même de « plan type » des fermes gauloises de l'ouest de la Gaule. Bien qu'à Barzan le contexte soit tout autre, puisqu'il s'agit d'un espace « public » de très grande envergure à fonction probablement religieuse et non d'une simple cour de ferme, il y a peut-être une filiation formelle à rechercher entre le plan trapézoïdal de l'esplanade créée au cours de la seconde moitié du I^{er} siècle avant J.-C. et ces plans de *villae* de la Tène finale.

Quant à la question de la fonction précise d'un tel espace au cœur de la ville antique, cette étude a montré que l'esplanade de la Grande Avenue n'a jamais donné lieu à un traitement paysager spécifique pouvant nous orienter vers l'hypothèse d'un espace d'agrément « public » de type parc ou jardin. Tant à l'état 1 qu'aux états 2 et 4, sa surface semble avoir toujours été occupée par une végétation rase, voire écorchée à certains endroits (sous l'impact de piétinements répétés ?). L'aménagement, à l'état 1, d'une allée sablée de 20 pieds de large le long de son côté nord, construite dans les règles de l'art, et en léger surplomb par rapport au reste du terrain, remplacée au II^e siècle par un portique monumental surélevé, n'a rien d'anecdotique. Nous sommes certainement en présence de structures à usage processionnel. La position dominante de ces aménagements, mais aussi le soin apporté à leur construction, pourrait signifier qu'ils étaient le lieu d'une circulation privilégiée entre les deux sanctuaires. Ainsi, notre hypothèse serait que l'esplanade était un espace processionnel hiérarchisé, comportant deux zones distinctes : l'une correspondant à l'allée sablée des états 1 et 2 et au portique de l'état 4, située dans la partie haute de l'esplanade, qui semble avoir été réservé à la déambulation d'un petit nombre de personnes (dignitaires religieux et/ou notables locaux ?), et l'autre, correspondant à l'espace dénudé

compris entre cet aménagement privilégié et la clôture sud de l'esplanade, qui lui, pouvait accueillir un plus grand nombre de personnes (la population de Barzan antique ?). Comme le note Stéphane Benoist de l'Université Paul Verlaine de Metz dans un article consacré aux rapports entre les processions et la mise en scène de l'espace urbain à Rome ⁷⁹, « l'attention portée à la composition des cortèges, leur ordonnancement, les informations livrées par nos sources littéraires et confirmées par les témoignages iconographiques permettent d'identifier une société fortement ordonnée, qui se livre aux regards comme telle. (...) le « spectateur » antique, au sens contemporain de cette expression, n'existe pas. Il participe de la liturgie en actes, du credo gestuel lors des grandes cérémonies publiques, en suivant les parcours processionnels ».

Barzan n'est pas Rome, mais Jean-Louis Brunaux, dans un article consacré aux sanctuaires de Picardie, dont celui de Ribemont, montre que les religions gauloises et romaines présentaient de nombreuses parentés : « le culte gaulois tel qu'il nous apparaît maintenant présente bien des similitudes au moins dans sa forme matérielle avec ce que l'on sait du culte à Rome et en Grèce »⁸⁰. Il établit clairement un parallèle entre l'esplanade trapézoïdale de Ribemont et le *circus* latin « où pouvaient se dérouler des processions solennelles, des jeux, des assemblées, autrement dit des activités mi-civiques, mi-religieuses »⁸¹.

Ces différentes hypothèses et pistes de réflexion devront bien évidemment être étayées et approfondies dans le cadre de la future publication sur la Grande Avenue de Barzan.

⁷⁷ GUILLIER G., BIARD M., CHEREL A.-F., 2005

⁷⁸ GUILLIER G., BRODEUR J., COFFINEAU E., 2009

⁷⁹ BENOIST S., 2008

⁸⁰ BRUNAUX J.-L., 1995, p. 140

⁸¹ BRUNAUX J.-L., 1995, p. 153

PROLONGEMENTS POSSIBLES

Restent tout de même trois questions essentielles auxquelles il ne nous a pas été possible de répondre cette année et qu'il serait intéressant d'éclairer dans l'optique d'une restitution architecturale - concrète ou virtuelle - de l'esplanade. Ces questions pourraient faire l'objet d'une opération en 2014. Cela permettrait que leurs réponses alimentent la future publication.

QUESTION 1 : Quelle était la nature de la limite ouest de l'esplanade à l'état 1, à l'état 2 et à l'état 4 ?

Jusqu'à ce jour on ignore comment était clôturée l'esplanade du côté du sanctuaire principal. Il s'agirait d'étudier les points suivants : présence ou absence de limite matérielle, localisation et nature de cette limite, relation avec les différents niveaux de surface de l'esplanade, relation avec les différents niveaux de surface de l'espace situé au pied de l'enclos cultuel, nature de ces niveaux de surface (voie construite, allée, ou végétalisation ?).

QUESTION 2 : Palissade du côté nord et alignement végétal du côté sud à l'état 1 ?

Les recherches effectuées cette année n'ont pas permis de trancher définitivement la question de la nature des fosses de l'état 1 mises au jour le long des côtés nord et sud de l'esplanade. De fortes présomptions laissent penser que celles repérées du côté sud pourraient être des fosses de plantation, et que celles repérées du côté nord pourraient être des trous de poteau.

En fouillant un plus grand nombre de fosses et sur une aire plus large, nous pourrions recueillir des arguments archéologiques supplémentaires et ainsi lever définitivement le doute sur cette

question. Cette intervention permettrait de retrouver d'éventuelles structures associées pouvant aider à l'interprétation de ces fosses. Et dans le cas où l'existence des fosses de plantation serait confirmée, nous serons peut-être en mesure de proposer des hypothèses à la fois sur la nature des végétaux plantés et sur la façon dont ils étaient conduits.

QUESTION 3 : Haie arbustive du côté sud à l'état 4 ?

La nature de la clôture sud de l'esplanade à l'état 4 reste à ce jour énigmatique. L'absence de structure maçonnée faisant pendant au portique pose question mais en soit n'est pas un problème si on considère qu'il n'y a jamais eu de limite opaque de ce côté de l'esplanade.

Les sondages effectués cette année ont permis de localiser plusieurs fosses datant de l'état 4, potentiellement interprétables comme des fosses de plantation. Ainsi nous avons proposé l'hypothèse d'une haie arbustive. Mais celle-ci repose sur de maigres indices qu'il s'agirait de conforter par des recherches complémentaires visant à confirmer la récurrence de ces fosses et à préciser leur nature. S'il s'avérait qu'elles appartiennent bien à une structure paysagère linéaire de type haie, nous serons peut-être en mesure de déterminer l'épaisseur de cette dernière et le rythme de plantation des végétaux qui la composaient.

BIBLIOGRAPHIE

BAIZE D. et JABIOL B., 1995, *Guide pour la description des sols*, INRA Editions, Paris

BENOIST S., 2008, « Les processions dans la cité : de la mise en scène de l'espace urbain », In : *Roma Illustrata*, P. Fleury, O. Desbordes (dir.), Caen, PUC, p. 49-62

BRUNAU J.-L., 1995, « Religion gauloise et religion romaine. La leçon des sanctuaires de Picardie », In : *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 6, p. 139-161

DUCHAUFFOUR P., 2001, *Introduction à la science du sol, Sol, végétation, environnement*, 6^e édition, Sciences sup, Dunod, Paris

FERCOQ DU LESLAY G., 1996, « Chronologie et analyse spatiale à Ribemont-sur-Ancre (Somme) », In : *Revue archéologique de Picardie*, Volume 3, n° 3-4, p. 189-208

FERDIERE A., GANDINI C., NOUVEL P., COLLART J.-L., 2010, « Les grandes villae « à pavillons multiples alignés » dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions », In : *Revue Archéologique de l'Est*, Tome 59-2, p. 357-446

GARCIA J.-P. (avec la collaboration de S. CHEVRIER, A. DUFRAISSE, M. FOUCHER, R. STEINMANN) 2010, « Le vignoble gallo-romain de Gevrey-Chambertin « Au-dessus de Bergis », Côte-d'Or (Ier-IIe s. ap. J.-C.) : modes de plantation et de conduite de vignes antiques en Bourgogne », In : *Revue Archéologique de l'Est*, Tome 59-2, p. 505-537

GUILLIER G., BIARD M., CHEREL A.-F., 2005, « Un atelier augustéen de taille de meules en poudingue au « Clos des Forges » à Avrilly (Eure), In : *Revue Archéologique de l'Est*, Tome 22, p. 199-220

GUILLIER G., BRODEUR J., COFFINEAU E., 2009, « L'établissement rural de la Tène

finale du « Vau Blanchard » à Lavernat (Sarthe) : vers un plan type de ferme gauloise ? », In : *Revue Archéologique de l'Ouest*, n° 26, p. 117-134

MARIONNAUD J.-M., DUBREUILH J. 1972, *Carte géologique de la France (1/50 000), Feuille Saint-Vivien-de-Médoc, Soulac-sur-mer (729-730)*, BRGM

POUX M., BRUN J.-P., HERVE-MONTEIL M.-L. (ss la dir.) 2011, « La vigne et le vin dans les Trois Gaules », *Gallia, Archéologie de la France antique*, 68-1, CNRS Editions, Paris

TRANOY L. et al., 2008, « La "Grande Avenue" à Barzan (17) : les acquis des premières campagnes de fouilles (2006-2008) », In : *Aquitania*, XXIV

TRANOY L. 2011, *Barzan (Charente-Maritime) « La Grande Avenue », Rapport final des fouilles programmées en 2008-2010*, Préfecture de Poitou-Charentes, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes, Service Régional de l'Archéologie

TRANOY L. et al. 2011, *Barzan (Charente-Maritime) et son contexte littoral, Rapport du PCR BaLiZ (Barzan, Littoral, Zones portuaires)*, Préfecture de Poitou-Charentes, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes, Service Régional de l'Archéologie

TRANOY L. et al. 2012, *Barzan (Charente-Maritime) et son contexte littoral, Premier rapport intermédiaire du programme triennal du PCR BaLiZ (Barzan, Littoral, Zones portuaires)*, Préfecture de Poitou-Charentes, D.R.A.C. de Poitou-Charentes, Service Régional de l'Archéologie

LISTE DES FIGURES

fig. 1 : L'édifice dénommé « Temple de la Garde » apparaissant sur les images de la prospection géophysique (méthode électrique).....	p. 11
fig. 2 : Localisation des différents ensembles architecturaux (fouillés ou vus en prospection) de la ville antique et localisation de l'ancien trait de côte sur la carte topographique actuelle.....	p. 11
fig. 3 : Plan de localisation des sondages projetés.....	p. 12
fig. 4 : Localisation de l'esplanade de la Grande Avenue sur la carte géologique (crédits : IGN/BRGM)	p. 12
fig. 5 : Le calcaire crayeux du substrat géologique.....	p. 16
fig. 6 : Relevé stratigraphique (logs) du sondage Sd 12 réalisé en 2011 par K. Georges (INRAP), dans le cadre de la fouille de la Grande Avenue - Extrait de : TRANOY L. et al. 2011, p. 110.....	p. 16
fig. 7 : Alignement de fosses (St. 2 et St. 3) mis au jour à l'extrémité sud du sondage S.I	p. 20
fig. 8 : Alignement de fosses (St. 4 et St. 5) mis au jour à l'extrémité sud du sondage S.II	p. 20
fig. 9 : Fosses St. 2 mise au jour à l'extrémité sud du sondage S.I.....	p. 21
fig. 10 : Fosse St. 3 mise au jour à l'extrémité du sondage S.I.....	p. 21
fig. 11 : Fosses de plantation de vigne antiques mises au jour sur le site « Au-dessus de Bergis » à Gevrey-Chambertin en Côte-d'Or (crédits : 2C2L/INRAP)	p. 23
fig. 12 : Modèle stéréotypique des structures mises au jour sur le site de Gevrey-Chambertin (fouille INRAP, 2008) - Illustration extraite de GARCIA J.-P., 2010.....	p. 23
fig. 13 : Alignement de fosses (St. 6 et St. 7) mis au jour à l'extrémité nord du sondage S.V.....	p. 24
fig. 14 : Alignement de fosses mis au jour par Laurence Tranoy du côté nord de l'esplanade.....	p. 24
fig. 15 : Structure St 101 mise au jour par Laurence Tranoy en ZB9-2 (fouille de la Grande Avenue)	p. 25
fig. 16 : Relevé stratigraphique de la coupe 16 relevée lors de notre intervention en 2012 (zone ZB22-4, fouille Laurence Tranoy)	p. 28
fig. 17 : Canalisation St 81 mise au jour par Laurence Tranoy en ZB9-2 (fouille de la Grande Avenue)	p. 28
fig. 18 : Fosse de l'état 1 scellée par M.80 mise au jour par Laurence Tranoy en ZB9-6 (fouille de la Grande Avenue)	p. 33

fig. 19 : Mur M.80 mis au jour dans la coupe ouest du sondage S.II.....	p. 33
fig. 20 : Chaperons de mur mis au jour par Laurence Tranoy en ZB9-6 (fouille de la Grande Avenue)	p. 34
fig. 21 : Mur M.20 mis au jour à l'extrémité nord du sondage S.V.....	p. 34
fig. 22 : Fossé St. 10 mis au jour dans le sondage S.II.....	p. 37
fig. 23 : Vestiges de la voie D1 état 2 mis au jour dans le sondage S.I.....	p. 41
fig. 24 : Remblai drainant US 160 observé dans la coupe ouest du sondage S.II.....	p. 41
fig. 25 : Fondation du mur M.21 mise au jour dans le sondage S.II.....	p. 44
fig. 26 : Surcreusement observé dans le relevé de la coupe 8 réalisé par Laurence Tranoy en ZB9-6 (fouille de la Grande Avenue)	p. 44
fig. 27 : Canalisation St 23 mise au jour par Laurence Tranoy en ZB9-2 (fouille de la Grande Avenue)	p. 45
fig. 28 : Canalisation St 100 mise au jour par Laurence Tranoy en ZB9-2 (fouille de la Grande Avenue)	p. 45
fig. 29 : Localisation des voies antiques par rapport aux limites parcellaires de 1833 (plan cadastral napoléonien, Archives départementales de la Charente Maritime).....	p. 50
fig. 30 : Zone ZB22-2 étudiée par Laurence Tranoy en 2012, vue vers l'est (fouille de la Grande Avenue)	p. 50
fig. 31 : Superposition du plan des aménagements de l'état 4 (Ile-IIIe s.) et du plan cadastral napoléonien de 1833 (crédits : Archives départementales de la Charente Maritime)	p. 51
fig. 32 : L'esplanade trapézoïdale allongée du sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre (Somme)fouillée par J.-L. Brunaux (illustration extraite de : FERCOQ DU LESLAY G., 1996)	p. 56